

REPUBLIQUE DU
CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME-
NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-
SAVA

COMMUNE DE MORA



REPUBLIC OF
CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

FART-NORTH REGION

MAYO-SAVA DIVISION

MORA COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

**Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les
secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de
l'éducation et des services communaux**



Réalisé par : GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE D'ACTION POUR LE
DEVELOPPEMENT (GRADEV)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif
(PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)



Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE	4
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	10
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
Chapitre 1 SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	13
I.1 Champ géographique et populations cibles	13
I.2 Plan de sondage.....	13
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête.....	15
I.4 Collecte et analyse des données	16
Chapitre 2 OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MORA.....	19
II.1 Présentation de la commune	19
II.1.1 Situation administrative et historique.....	19
II.1.2 Situation démographique.....	19
II.1.3 Situation géographique.....	19
II.1.4 Situation socioculturelle et socioéconomique.....	19
II-1-5- Présentation des services publics de la commune de Mora	22
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation	26
II.2.1 cadre juridique de la décentralisation	26
II 2.2. Promotion du développement local.....	28
II.2.3. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.....	28
II.2.4. Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR)	29
II.2.5. Le Programme National de Développement Participatif.....	29
II.2.6 Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté.....	31
II.2.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles	33
II.2.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau	33
II.2.2 Secteur santé.....	35
II.2.3 Secteur de l'éducation.....	37
II.2.4 Secteur des services communaux	39
Chapitre 3 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES	40
.....	40
III.1 Description de la population enquêtée.....	40
III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune.....	43
III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune.....	45
III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune	49
III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune.....	51
III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.....	54
III.3 Services de santé	55
III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires.....	58
III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires	58
III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires	60
III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé.....	62
III.4 Services de l'éducation	64
III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune.....	64
III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire	67
III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école	69
III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle	71
III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation	72

III.5 Fourniture des services communaux	74
III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux.....	75
III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux	76
III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune	78
III.5.4 Appréciation des services communaux	79
III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux.....	79
Chapitre 4 : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE	81
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	81
IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements.....	81
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif.....	81
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif.....	82
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif.....	83
IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard	84
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	93
ANNEXES	95
Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard.....	96
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions).....	119

PRÉFACE

Le programme National de Développement Participatif (PNDP) a mené une étude sur la perception du niveau de satisfaction des populations en rapport avec la qualité des services dans le domaine de l'éducation, l'approvisionnement en eau potable, de la santé et des services communaux en 2017. Cette première phase de la mise en place de contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) a touché 153 communes dans toutes les dix régions du Cameroun.

Compte tenu de la pertinence de cet outil dans la prise de décision et d'élaboration de plan d'action au sein de la commune, le Programme de Développement National Participatif (PNDP) a décidé pour l'année en cours ; d'élargir l'assiette de ScoreCard sur 188 communes non touchée lors de la phase 1.

La commune de Mora fait partie des 188 communes de la phase 2 du ScoreCard dont le Groupe d'Initiative d'Action pour le Développement (GRADEV) a conduit les travaux de collecte, d'analyse et de commentaires des résultats avec la collaboration de l'Institut National de la Statistique (INS) et le PNDP qui en est le lead.

Pendant tout le processus de la phase 2 du ScoreCard, la commune de Mora est restée proche et ouverte aux côtés de GRADEV pour la réussite de cette étude. Dès lors, le Score Card est donc devenu une boussole au sein de la commune pour orienter les projets dans les domaines et les villages prioritaires.

Au regard de tout ce qui précède, nous, exécutif de la commune de Mora, éprouvons une grande satisfaction pour l'opérationnalisation de CCAP2. Dans le même sens, nous encourageons tous les partenaires (publics et privés) de rester sereins face à toutes les difficultés ; afin de pousser haut le bouchon du processus de la décentralisation et du développement des communes malgré certaines difficultés.

Tout compte fait, la commune de Mora par ma modeste personne, ne saurait peser la grandeur du CCAP2 réalisé par GRADEV et s'aligne pour la continuité de ScoreCard du PNDP.

Bonne lecture !

Le Maire

RESUMÉ EXÉCUTIF

La Loi Constitutionnelle N° 96/06 du 18 janvier 1996 a jeté les bases de la décentralisation au Cameroun. Les lois d'orientation de 2004 ont été suivies des premiers transferts de compétences et des ressources en 2010 aux Régions et aux Communes dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire et sportif.

Pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation, le Gouvernement a mis en place en 2004 le Programme National de Développement Participatif (PNDP). Et pour faire participer les bénéficiaires à leur développement, le PNDP a initié une étude sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les territoires communaux à travers l'opération ScoreCard.

Cette opération a pour objectif général de capter la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux.

Les OSC spécialisées dans les thématiques de dialogue citoyen ont été sélectionnées pour la mise en œuvre du projet. Pour le compte de la commune de Mora, GRADEV assisté par l'Institut National de la Statistique a conduit cette opération de satisfaction des populations sur les services communaux, en eau, éducation et santé

Les objectifs spécifiques se déclinent en 3 points :

- Recueillir auprès des populations les dysfonctionnements et les insuffisances dans les secteurs susmentionnés ;
- Obtenir les attentes des populations ;
- Mettre en place un plan d'action.

Comme toute étude scientifique a été une méthodologie adoptée :

- Le tirage de l'échantillon des ménages qui a défini le champ de l'enquête et des ménages ciblés, la méthode de sondage et la taille de l'échantillon adossé sur les données de l'INS ;
- Le recrutement et la formation des Superviseurs et des Agents Enquêteurs ;
- La collecte proprement dite ;
- L'exploitation des données ;
- Le plan d'action de la commune.

Les principaux résultats obtenus ont révélé l'état de non satisfaction des populations et les attentes dans les 4 secteurs dans la commune de Mora.

Dans le secteur de l'hydraulique,

La proportion de la population qui est non satisfaite est de 77,8%. Les causes de la non satisfaction sont majoritairement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau et l'éloignement des points d'eau. Le défaut ou la lenteur dans la maintenance des infrastructures en cas de panne sont également incriminés, mais dans une moindre proportion. Les axes de changement qui découlent du constat ci-dessus sont l'amélioration de l'offre en eau potable et la gestion durable des infrastructures en eau.

Dans le secteur de la santé,

Le pourcentage de la non satisfaction des populations est de 16,21. Les causes de la non satisfaction sont majoritairement la mauvaise qualité des services offerts, les manquements liés au

Personnel de la formation sanitaire. L'insuffisance des médicaments et des équipements constituent les causes secondaires exprimées par les populations. En outre, les coûts élevés constituent une source de malaise non négligeable dans ce secteur. Le principal axe de changement qui découle du constat ci-dessus est l'amélioration de la gouvernance sanitaire qui sera négociée dans le plan d'action.

Dans le secteur de l'éducation,

La proportion de la population non satisfaite s'élève à 2,77. Les principales raisons de la non satisfaction sont les coûts élevés de la scolarité, l'insuffisance de personnel dans les établissements et l'éloignement par rapport à certains ménages de la Commune. Les axes de changement qui découlent des perceptions et des attentes des populations sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement par l'augmentation du personnel de qualité.

Par rapport aux services communaux,

La proportion de la population non satisfaite est de 53,53%. Les principaux facteurs incriminés sont la non visibilité des actions de la Commune et la non implication des populations dans la gestion de la Commune. La lourdeur dans le traitement des demandes des usagers et les manquements liés au personnel de la Commune constituent des causes de la non satisfaction de moindre envergure. Le principal axe de changement qui découle de ce constat est l'amélioration de la gouvernance communale.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CMA :	Centre Medical d'Arrondissement
COGE :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
INS :	Institut National de la Statistique
MINATD :	Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINESEC:	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEPAT	Ministère de l'Économie de la Planification et de l'Aménagement du territoire
MINSANTE:	Ministère de la Santé publique
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Development
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Parténaire Technique Financier
RGPH	Recensement Général de la Population et des habitats
ZD :	Zone de Dénombrement
FMM :	Multinationale Mixte Multinationale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau1 :Bilan de la collecte des données dans la commune de MORA Tableau	17
Tableau2: État des lieux des points d'eau dans la commune.....	34
Tableau 3: État des lieux des formations sanitaires couvrant la commune.....	36
Tableau 4 : État des lieux des services de l'éducation	38
Tableau5: Inventaire des services communaux	39
Tableau 6: Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe.	40
Tableau 7: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.	41
Tableau 8: Utilisation d'une source d'eau publique	42
Tableau9: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée.....	43
Tableau 10:Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé	45
Tableau 11: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau.....	46
Tableau 12:: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau.....	47
Tableau 13: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES.....	48
Tableau 14: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source	49
Tableau 15: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence	50
Tableau 16: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin.....	51
Tableau 17: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction.....	52
Tableau 18: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable	53
Tableau 19: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable	54
Tableau 20: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence.....	55
Tableau 21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé.....	56
Tableau 22: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	56
Tableau 23: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	57
Tableau 24: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.....	58
Tableau 25: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant	59
Tableau 26: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	60
Tableau 27: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	61
Tableau 28: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence.....	63
Tableau 29: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence	64
Tableau 30: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire	65
Tableau 31: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du	

ménage à cet établissement scolaire public	65
Tableau 32: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence	66
Tableau 33: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement.....	67
Tableau 34: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.....	68
Tableau 35: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence et selon la raison.....	69
Tableau 36: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence.....	70
Tableau 37: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement..	71
Tableau 38: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction.....	72
Tableau 39: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation selon le type d'action et le milieu de résidence.....	73
Tableau 40: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation selon le type d'action et le milieu de résidence.....	74
Tableau 41: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service	75
Tableau 42: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal.....	76
Tableau 43: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune	78
Tableau 44: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction.....	79
Tableau 45: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale.....	80
Tableau 46: Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard.....	84

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.....	41
Graphique.2: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence	42
Graphique 3: Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée pour l'ensemble de la Commune.....	44
Graphique 4: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages.....	44
Graphique 5: Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée pour l'ensemble de la Commune.....	45
Graphique 6: Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau	46
Graphique 7: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau	48
Graphique 8: Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau.....	50
Graphique 9: Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé : 52	

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Cameroun depuis la constitution du 18 juin 1996 a fait de la décentralisation son cheval de bataille. On entend par décentralisation, un processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétence administration de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui. L'objectif de la décentralisation est d'assurer une meilleure prestation de service par le secteur public et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

À ce titre, le président de la République a créé par décret N°2018/190 du 02 Mars 2018 tout un ministère en charge de la décentralisation : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL). La commune comme la Région, est une instance d'opérationnalisation de la décentralisation. Elle est chargée de promouvoir le développement sur toutes ses formes : économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. La décentralisation étant dont un processus, l'État transfère progressivement les compétences aux collectivités territoriales décentralisés (CTD). Mais actuellement, aucune commune peut quel que soit prendre entièrement les pouvoirs et les compétences transférés à elle par l'État. C'est dans ce sens que le Ministère de l'Économie, de la Planification et l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) à travers le Programme National de Développement Participatif (PNDP) a jugé utile d'accompagner les communes à travers le ScoreCard, de les outiller d'une boussole devant leur permettre de faire une bonne prise de décision du Contrôle citoyen de l'action publique (CCAP).

Avec le « citizen report card » du projet Scorecard ou de CCAP, le citoyen de chaque commune a une connaissance parfaite de certaines infrastructures et des services que lui offre la commune. A base de CCAP, La commune elle-même a une idée globale de ses actions dans le ressort de sa compétence. La disponibilité de ce document permet à toutes les parties de participer d'une façon concrète, au développement de la commune afin de mieux planifier les besoins de leurs populations. Compte tenu de la pertinence du CCAP dès sa première phase en 2017, le PNDP a cette fois-ci élargi l'assiette à 160 communes pour sa phase 2. Pour aboutir à un résultat pertinent et efficace, les organisations de la société civile à l'instar de GRADEV, ont été sélectionné pour la réalisation de CCAP. Pour le compte de la commune de Mora, GRADEV est assisté par l'Institut National de la Statistique pour mener à bien le niveau de satisfaction des populations sur les services communaux, en eau, éducation et santé.

L'opération de CCAP2 dans la commune de Mora a été fondé sur une franche collaboration. Après le séminaire organisé à Dschang du 11 au 15 Avril par le PNDP en partenariat avec l'INS où toutes les OSC retenues pour cette étude ont été conviés pour un renforcement de capacité a permis de mieux organiser la collecte. Dans la commune de Mora, GRADEV après la formation et sélection des enquêteurs a placé sous la direction d'un superviseur 06 enquêteurs pour collecter les données en quatre (04) jours. Après la collecte, un autre séminaire a été organisé sous l'égide du PNDP en collaboration

de l'INS et des OSC participantes à l'opération pour la maîtrise du mécanisme de rédaction finale de l'étude du 12 au 17 Juin à Soa. Dès restitution dudit atelier, tous les superviseurs en compagnie du responsable technique de GRADEV ont été mis à contribution pour la rédaction des rapports du lot 4 attribué à eux.

Le présent rapport est l'ensemble des résultats issus de la collecte des données auprès des ménages dans la commune de Mora. C'est un rapport de quatre (04) chapitres. Le chapitre I explique la synthèse méthodologique de l'étude. Le chapitre II, traite des éléments relatifs à l'offre publique et au contrôle citoyen au sein de la commune de Mora. Le chapitre III quand t'a lui met en claire l'analyse et commentaire des données du terrain en suggérant quelques recommandations. Le dernier chapitre, chapitre IV donne un plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Mora.

Chapitre 1 SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des ménages des quartiers/villages de la commune de Mora. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Mora. Cette enquête s'appuie sur 20 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant

la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. La commune de Mora ayant moins de 20 grappes cartographiées (14 grappes) dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti à 22 ménages par grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le Shape file.

ii) **Base de sondage et sélection des grappes et des ménages**

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CS Pro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

iii) **Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage**

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h ,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZDi , et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h .

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h .

Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie

de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

GRADEV est l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée qui a procédé à la collecte des données pour le lot 4 dont la commune de Mora fait partie. Elle est donc chargée de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles au sein de la commune de Mora. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable, des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables des lots ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 31 Mai au 03 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau1 :Bilan de la collecte des données dans la commune de MORA Tableau

N°	Gra ppe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1557	Walade Mora	22	00	00	00	Repérage difficile et indisponibilité des membres du ménages
2	1558	Djakara Mora	22	00	00	00	Repérage difficile et indisponibilité des membres
3	1559	Igagoua 2 Mora	22	00	00	00	Repérage difficile et indisponibilité des membres
4	1562	Mogogne et Gidi	22	00	00	00	Village éloigné du centre-ville
5	1563	Gada karal canton de Mémé	20	02	00	00	Ménages disponible
6	1564	Tchoko tala wouldimi	22	00	00	00	Village difficile d'accès et transport couteux
7	1565	Dargalla	21	00	00	01	Ménages disponibles et franche collaboration
8	1566	Adekelé	22	00	00	00	Ménages indisponibles, accès difficile
9	1567	Doulo	21	01	00	00	Bonne collaboration
10	1568	Gilvé	22	00	00	00	Franche collaboration
11	1570	Galbi	22	00	00	00	Ménages distantes
12	1571	Meché Oudjila	22	00	00	00	Village difficile d'accès mais hospitalier
13	1573	Kassa 2	22	00	00	00	Insécurité ambiante
Total	13	13	304	03	00	01	Aucun incident malgré les difficultés

Étant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de GRADEV, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

Chapitre 2 OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE MORA

Avant de faire une analyse et commentaires des services offerts au sein de la commune de Mora à ses populations, nous allons tout d'abord présenter la commune de par sa position géomorphologique et humaine ; puis rappeler les compétences transférées aux communes dans les secteurs ciblés, notamment approvisionnement en eau potable, santé, éducation et certains services communaux tout en les présentant d'une façon sommaire.

II.1 Présentation de la commune

II.1.1 Situation administrative et historique

Depuis sa création par Décret présidentiel N°60/83 du 31/12/1960, cette commune a été gérée depuis 1986 par les Sous- Préfet-Maires suivants : Abba Sadou ; Abdoulaye Koué ; Youssoufa Dawa ; Mamadi Mahamat et enfin Biébi Paul.

El Hadj Abba Boukar, nommé par Arrêté Présidentiel le 06/11/1986 a été le tout premier Maire non Sous- Préfet.

Nommé donc en 1986 comme précisé ci-dessus, El Hadj Abba Boukar a été à la faveur de multiples élections municipales réélu Maire à la tête de cette Commune jusqu'aujourd'hui. Il est aussi à noter que les communes de Kolofata et Tokombéré sont issues de sa partition en 1982, à la faveur de la création du Département du Mayo-Sava.

La ville de Mora qui est en même temps le siège de la Commune et Chef-lieu du Département du Mayo-Sava, est étalée dans une plaine à proximité des Monts Mandara. Cette ville coloniale créée vers le 12^{ème} siècle fut un champ de bataille pendant la première guerre mondiale. On y découvre plusieurs constructions et autres vestiges attestant le passage des puissances étrangères en l'occurrence celui des Allemands.

II.1.2 Situation démographique

La Commune de Mora couvre une superficie de **1 735 Km²** avec une population totale de **244 330** habitants en 2013 dont **107 481** hommes et **136 849** Femmes. Soit **43,99 %** d'hommes et **56, 01%** de femmes avec une densité est de **141** habitants au Km².

II.1.3 Situation géographique

La Commune de Mora est l'une des 3 communes du Département du Mayo-Sava. Elle abrite le chef-lieu du Département du Mayo Sava, Région de l'Extrême- Nord Cameroun. Elle est limitée à l'Est par la Commune de Pétté et Maroua III ; l'Ouest par la Commune de Kolofata, Mayo Moskota et la République Fédérale du Nigeria ; au Nord par la Commune de Waza ; au Sud par les communes de Tokombéré et de Koza

II.1.4 Situation socioculturelle et socioéconomique

II-1-4-1 situation socioculturelle

La commune de Mora comprend 01 Sultanat (Sultanat de Wandala), 10 cantons (Mémé, Limani Mora-Massif, Warba, Podoko Centre, Podoko Nord, Podoko Sud, Zouelva, Baldama, Bounderi, Kossa et 05 Groupements (Mora-Ville, Doulo, Madgémé, Djoundé, Kourgui). A la tête de chaque Canton on trouve un Lawan ou Chef de Canton du 2^{ème} degré et les Blama au niveau des villages (Chefs de 3^{ème} degré).

La population vivant dans le territoire de la commune de Mora est composée des principales ethnies suivantes : Mandara, Podoko, Matal ou Mouktélé, oura/ Mbirmé, Mousgoum, Bornouan ou Kanouri, Mafa, Mada, Mouyeng, Peuls ou Foulbé, Arabes chouas, Hourza, Moundang, Toupouri, Guiziga, Zoulgo, Gamergou, Banana, Haoussa. D'autres tribus venues des dix régions du pays pour des raisons professionnelles.

Les ethnies précitées se trouvant dans la Commune de Mora malgré leur diversité religieuses et culturelles cohabitent bien, chacune respectant les us et coutumes des uns et des autres et agissent en synergie pour le développement de la Commune.

Les principales religions pratiquées dans la commune de Mora sont :

- l'islam, pratiqué principalement par les premières ethnies à s'installer dans la zone telles que les Mandara et Bornouans, les Gamergous, les Arabes Chouas et les peuls ;
- le christianisme, pratiqué par les ethnies descendues des Massifs de Mont Mandara tels que les Mafas, les Mouktélé, les Podoko, les Zoulgo, les Bananas, les Moura etc.
- l'animisme, pratiqué par une partie des différentes ethnies issues des Monts Mandara.

Les populations de la commune de Mora sont dans l'ensemble stables. Toutefois, on peut relever :

- Les déplacements massifs que certaines familles avaient effectués les années précédentes dans le Grand Nord du pays (zone de Lagdo, Touboro, etc.), à la recherche des terres fertiles ;
- L'exode rural de plus en plus régulier des jeunes vers le Nigeria et le Sud du pays, attirés par les mirages des villes, fuyant le travail de la terre et le poids de la tradition.

A l'intérieur de la commune, on note des déplacements inter villages pour des raisons familiales (mariages, marchés, funérailles, travaux agropastoraux etc.).

Les principales activités économiques menées dans l'espace communal de Mora sont : l'Agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat.

II-1-4- 2 Situation socioéconomique

L'économie de la commune de Mora tourne autour de :

➤ Agriculture :

L'agriculture est la principale activité économique pratiquée dans la commune après l'élevage. Les principales cultures pratiquées par ordre d'importance sont : le sorgho de saison de pluie ; le sorgho de saison sèche (Mouskouari) ; le niébé ; le maïs ; l'oignon (saison sèche et de saison de pluies) ; le gombo ; l'ail (en pleine introduction) ; le tabac (en zone de montagne) ; le riz pluvial ; l'arachide ; le voandzou ; le sésame ; le coton. Cette production est destinée en partie à la consommation et à la commercialisation.

Si la diversité culturelle, le dynamisme et l'ardeur au travail des populations, la présence de vastes bandes de terres fertiles et très propice au maraîchage ainsi qu'aux cultures fruitières constituent de grands atouts pour l'agriculture, levier de l'économie locale de la commune, les aléas climatiques, la pauvreté des sols par endroits (surtout en zone de montagne) ainsi que l'accès des producteurs très limité

aux financements (pour l'acquisition des intrants agricoles) , la faible mécanisation des activités de production constituent des contraintes au développement de l'agriculture dans la commune. Le faible degré de transformation des produits agricoles constitue également un obstacle qui n'est pas le moindre. L'encadrement technique des paysans est assuré par les services et organismes ci- après :

- Les services du MINADER : qui s'occupent de la vulgarisation des techniques agricoles et de l'organisation paysanne en général ;
- La SODECOTON : Elle s'occupe de la promotion de la culture de coton et autres cultures vivrières associées,
- Les structures telles que le CDD, CVECA, la CAMCUL et le Crédit du Sahel intervenant dans le domaine agricole accordent les micro- crédits aux agriculteurs de la Commune.

➤ Elevage

L'élevage passe pour la 2^{ème} activité du secteur secondaire. Les principales espèces élevées sont entre autres les bovins, les ovins, les caprins, les volailles, les ânes, les chevaux et les porcins. Le tableau ci-dessous donne une idée du nombre de têtes élevées par espèce.

Si cet élevage est diversifié et dense, il reste encore un élevage extensif, ce qui ne permet pas aux éleveurs de mieux bénéficier de leur activité. Par ailleurs, les pâturages de l'espace communal sont en pleine dégradation sous l'effet de plusieurs facteurs que sont l'agriculture extensive due à la démographie galopante, les feux de brousse et la déforestation.

Une pêche artisanale des anguilles se développe à côté de cet élevage dans la zone de Wambéché-Homaka-Touski. L'apiculture, d'introduction récente est également pratiquée ici.

Les affections du bétail les plus récurrentes sont les avitaminoses, les boiteries, les diarrhées, les parasites, les gales, les toux, les stress, les pneumonies, les traumatismes. Il est à relever également un faible engouement des éleveurs à se regrouper, ce qui ne facilite pas leur encadrement.

➤ Commerce :

Le commerce est la 3^{ème} activité menée par les populations. IL se fait localement sous forme de petit commerce dans les villages, de commerce de gros et détail des produits manufacturés en provenance des autres villes du Cameroun ou du Nigeria.

Ce commerce est essentiellement 'informel, ce qui rend difficile l'élaboration par la Commune du fichier des contribuables. D'une manière générale, les activités commerciales portent sur :

- l'achat et la revente des produits manufacturés ;
- la commercialisation des produits et sous-produits agro pastoraux et artisanaux ;

Malgré un nombre élevé des marchés dans l'espace communal de Mora, la commune dispose très peu d'infrastructures marchandes telles que les boutiques, les magasins ; les aires d'abattage, les hangars, etc., rendant difficile l'encadrement des commerçants et la valorisation de ce potentiel. De nombreux

corps de métiers existent dans les grandes agglomérations mais exercent dans la clandestinité. Il s'agit entre autres des tailleurs, des bouchers, des motos taximen, des restaurateurs, des brasseurs de la bière de mil et de maïs, des vendeurs de carburant, etc. Ce secteur qui emploie une bonne partie de la population jeune et féminine mérite d'être organisé et développé.

➤ **Artisanat :**

Les activités artisanales portent essentiellement sur : la poterie ; la confection des nattes et seko en paille dans les villages ; la forge ; la maroquinerie, etc. L'artisanat souffre d'une manière générale du problème de manque de matière première ; de son caractère très traditionnel ; du manque d'organisation des artisans ; des difficultés d'accès des artisans au financement et du faible encadrement technique etc.

➤ **Principales potentialités et ressources de la Commune ;**

- **Potentialités de la Commune :** Une position stratégique favorable au commerce transfrontalier ; existence de la quasi-totalité des services traditionnels d'une commune; disponibilité d'un patrimoine communal riche et diversifié, présence d'élites de très haute notoriété, des populations dynamiques et laborieuses, présence d'institutions de micro finance ; existence de nombreux partenaires de développement (SDE, Projet et Programmes, ONG, OSC, etc.), présence de sites touristiques et d'infrastructures hôtelières favorables à la promotion du tourisme ;

- **Principales ressources de la Commune :** disponibilité de certaines ressources naturelles valorisables (carrière de sable, de gravier, cailloux, latérite) ; disponibilité de sols fertiles dans les bas-fonds, le long des cours d'eau ou en plaine ; élevage d'une diversité d'espèces ; présence de sites touristiques et d'infrastructures hôtelières favorables à la promotion du tourisme.

Pour satisfaire les besoins quotidiens des populations, l'Etat a mis en place plusieurs services.

II-1-5- Présentation des services publics de la commune de Mora

Dans la commune de Mora, on rencontre de nombreuses institutions sociales et éducatives avec leurs infrastructures rendant de multiples services aux populations. La situation de ces institutions ainsi que leurs infrastructures se présentent ainsi qu'il suit :

➤ **EDUCATION:**

Ecoles maternelles : on dénombre dans l'espace communal 21 écoles maternelles avec un effectif total de 1603 élèves dont 729 garçons et 874 filles. L'enseignement maternel privé a un effectif de 218 élèves dont 111 garçons et 107 filles.

Ecoles primaires : 99 écoles primaires existent dans la commune dont 02 écoles de parents ; Effectif : 31 819 élèves dont 13 690 filles et 18134 garçons ; 257 salles de classes. Le ratio est de 78 élèves /classe dans l'enseignement public contre 28 élèves /classe dans le privé. La moyenne dans la commune est de 56 élèves/ classe.

-Enseignement supérieur : la Situation des Etablissements d'enseignement secondaire : 07 Lycées dont 01 technique et 04 CES.

➤ **SANTE**

Environ 39 610 ménages, soient 175 454 personnes bénéficient des prestations des différentes institutions sanitaires dans le territoire communal. Quant aux institutions sanitaires, leurs situations se présentent comme suit :

- **Centres de Santé Intégré / Hôpitaux** : Hôpital de district : 01, Hôpital de Garnison : 1, CSI : 18

- **Formations sanitaires privées** : Clinique La Volonté ; CSI (Godigong ; Tala Mokolo ; Limani ; Goudjimdelé)

Maladies endémiques courantes : Paludisme, fièvre typhoïde, Infections respiratoires, Diarrhée ; dermatoses, etc.) ;

Maladies épidémiques courantes : Choléra, Méningite ; Rougeole

Taux moyen de fréquentation des centres de santé et de l'hôpital : 50% ;

Taux moyen de couverture vaccinale : 90 % ;

-Taux de prévalence du VIH/ SIDA au niveau de l'hôpital de Mora_ : 5 %.

➤ **INFRASTRUCTURES SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES:**

Il existe 01 stade municipal à Mora et 1 complexe sportif au foyer culturel ; des aires de jeux dans 7 établissements scolaires (Lycée classique de Mora, Lycée technique de Mora, Lycée de Mémé, Lycée de Limani, Lycée de Zouelva, Lycée bilingue de Mora, CES de Kourgui, ainsi que dans les écoles primaires publiques et privées. Sur le plan d'encadrement social, il y a un centre social ; un centre de promotion de la femme et famille à Mora.

➤ **EAU:**

- **Puits, Forages** : On retrouve dans la commune 109 forages avec une moyenne de 1 forage ou un puits d'eau améliorée par grand village. Mais cela reste insuffisant compte tenu des besoins exprimés par les populations et surtout de la démographie galopante. Des efforts doivent être engagés pour satisfaire les besoins en eau potable des populations qui passe comme la priorité des priorités qui s'évaluent comme suit : 75 Forages et 23 puits équipés de pompes à motricité humaine.

- **Adduction d'eau** : il existe une adduction d'eau potable à Mora gérée par la SDE (Camerounaise des Eaux). Cette eau provient du barrage de Mokolo d'une part et du forage de Gancé d'autre part et alimente 950 abonnés. Cependant, il revient que malgré cette adduction d'eau, l'accès des populations à l'eau potable constitue le problème fondamental de la commune.

L'hydraulique_pastorale n'est pas du reste car les animaux souffrent de pénurie d'eau d'abreuvement en saison sèche.

En somme, le problème de manque ou d'insuffisance d'eau potable pour les populations se pose avec acuité dans les villes et villages de l'espace communal de Mora, ce qui prédispose les populations aux maladies diarrhéiques telles que le choléra, la typhoïde, l'amibiase etc.... Le cas le plus sérieux est celui de la bourgade de Mémé qui a plusieurs atouts socioéconomiques, mais qui souffre atrocement du manque d'eau potable en saison sèche. Un accent doit être mis dans les actions futures de la commune en vue de la réhabilitation des nombreux points d'eau tombés en panne, de la réalisation de nouveaux points d'eau et de l'extension de l'adduction d'eau de Mora si possible.

➤ **ELECTRICITE**

Environs 16 localités sont électrifiées dans l'espace communal. Il s'agit de : Mémé, Warba, Sera Doumda, Gilvé, Doulo, Magdémé, Doublé, Kourgui, Bouda, Limani, Godigong, Malika, Oudjilla, Baldama, Tala Mokolo, Makoulahé. Mais le plus grand nombre des villages reste non électrifié. Par ailleurs, ce courant électrique est monophasique et d'une faible intensité et ne peut alimenter des engins de grandes capacités ; Ce qui compromet la réalisation des AGR. Une extension de l'électrification des zones rurales avec un courant triphasé est vivement recommandée.

NB : Nous n'avons pas trouvé des informations relatives au nombre de Kilomètres de la haute et basse tension d'électricité dans le territoire de la commune au niveau de AES SONEL Mora.

➤ **TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

Contraintes et potentialités en matière de voies de communication dans la commune :

Contraintes : Insuffisance des moyens financiers de la commune pour assurer un bon entretien des routes ainsi que la voirie urbaine ; ramener les routes et radiers en mauvais état dans les contraintes

Potentialités : existence de terres latéritiques ; la majorité des voies sont accessibles à tout moment de l'année ; la Commune est traversée par l'axe national N°1 bitumé. Maroua-Kousseri, le nombre de Kilométrage de route à la charge de la commune est de 284 Km de route en terre selon les données de la commune.

Toutes ces routes sont pour la plupart d'un très mauvais état avec des ouvrages de franchissement insuffisants et mal entretenus par la Commune à cause du manque de moyens financiers. Les différents axes de communication relient Mora, chef-lieu de la commune aux chefs -lieux des cantons et groupements. Ces axes ainsi que leurs états respectifs sont les suivants : Mora- Djoundé : 15 Km (Mauvais état) ; Mora-Limani : 23 Km (État passable) ; Mora- Mémé : 13 Km (Etat médiocre du goudron de Dargala à Mora avec défoncement des ouvrages d'art au niveau de Manawatchi et du centre commercial de Mémé) ; Mora- Warba : 13 Km (Axe certes bitumé, mais d'un état passable avec dégradation du goudron par endroits) ; Mora- Kourgui : 6 Km (Assez bon état, car bénéficiant chaque exercice d'un entretien) ; Mora- Magdémé : 22 Km (Axe bitumé mais en état de dégradation très

avancé) ; Mora- Oudjila, Baldama, Zouelva : 30 Km (Très mauvais état en toute saison, car ne bénéficie pas d'un entretien approprié faute de moyens). Le territoire communal est traversé sur sa grande partie par un axe bitumé Maroua- Kousseri qui est dans un état de dégradation très avancé, malgré les retouches faites de temps en temps. Ceci rend le déplacement de Maroua - Mora et jusqu'à Kousseri très pénible. La voirie municipale n'existe que de nom car elle se trouve dans un état de délabrement avancé

En matière de voies de communication, si trois grands axes restent praticables en toutes saisons (Mora-Kerawa; Mora-Kourgui-Tolkomari-Kouyapé-Mokolo ; Mora- Kourgui-Limani-Amchidé, l'axe goudronné Mora-Waza-Kousseri, Mora-Dargalla-Mémé Tagama, Mora –Warba -Tokombéré), les autres voies inter villages de l'espace communal sont impraticables en saison de pluies. Un grand besoin d'entretien des routes existantes est ressenti ainsi que la réalisation de nouvelles. Les besoins en aménagement de routes prioritaires sont les suivants : aménagement du tronçon Godigong Igzawa-Gouvaka Chefferie sur 12 Km ; aménagement du Tronçon Mémé –Mangavé Younouss sur environ 13 km ; aménagement du Tronçon Tayer Oumaté- Limani sur environ 07 km ; aménagement du tronçon Dargalla-Mémé Tagama –Méhé Sanda-sur environs 15 km avec réfection des ponceaux défoncés et réalisation des ouvrages d'art ; aménagement du tronçon Kangarwa –Boundéri-Touski Ousman.

➤ **MARCHES**

Il existe 16 marchés hebdomadaires et à bétail dans la Commune de Mora à savoir : : Mora ; Mémé ; Sera Doumda ; Magdémé ; Homaka, Tchakramri ; Doublé, Kourgui ;Warba, Gouvaka, Goudjimdé, Limani, Djoundé, Sera Doumda, Oudjila, Boudaqui drainent des commerçants en provenance des autres villes de la Région et surtout en provenance du Nigeria.. Ces marchés constituent un atout considérable pour la commune en matière de recettes propres. Les marchés à bétail de Mémé, Magdémé et Mora se tiennent respectivement les Vendredis, Mardis et Dimanches.

Certains de ces marchés disposent de quelques infrastructures (boutiques, magasins et hangars) construites par la SODECOTON, le PDRM, le PARFAR et le PREPAFEN. Mais ces infrastructures sont pour la plupart insuffisantes et vétustes comparées aux besoins. On note l'incivisme fiscal dans ces marchés, ici manifesté par le non-paiement des droits de place et des patentes par les commerçants.

➤ **POSTE ET TELECOMMUNICATIONS**

-POSTE : les différents services en charge des postes et de télécommunications dans l'aire communale sont la Poste de Mora ; CAMPOST, les opérateurs privés de transport des courriers comme MTA, ESICO, l'Agence de Voyage Mont Mandara Voyage. Si CAMPOST a le monopole en matière d'internet, il n'en demeure pas moins que les usagers ne sont pas satisfaits du débit de l'internet qui est très faible. En matière de transport de courrier, les opérateurs comme MTA et la Poste de Mora restent les plus fréquentés par les usagers pour les courriers qui vont au Sud du pays, bien que les délais de route

restent très longs et les coûts élevés. Pour le courrier entre Mora et Maroua, l'Agence Mont Mandara voyage est plus sollicitée.

TELECOMMUNICATION : Trois principaux opérateurs de téléphonie mobile couvrent l'espace communal de Mora. Il s'agit d'ORANGE, MTN et CAMTEL qui s'interfèrent de temps en temps avec les réseaux Nigériens (GLO ; ZAIN ; etc.) causant des désagréments aux clients.

COMMUNICATION : Seule la CRTV dessert tous les villages en onde radio appuyée de temps en temps dans cette mission de service public par la radio communautaire SAVA FM.

➤ **LES INFRASTRUCTURES DE TOURISME**

Il existe de potentiels sites touristiques valorisables sur l'aire de la commune de Mora. C'est ainsi qu'on peut citer entre autres : le site d'Oudjilla très fréquenté par les touristes et qui est doté d'un campement ; le cimetière des Allemands lors de la guerre mondiale ; le Sultanat du Wandala ; le village de Doulo, ancien village des Mandara à l'ère de Rabbah ; l'hôtel Sônga le PodoKo ; l'hôtel Mora Massif ; le Campement municipal « Le Wandala » qui dispose des chambres nouvellement réfectionnées, il existe environs trois autres auberges permettant un bon accueil des clients.

Il est à retenir que de l'existence de nombreuses structures hôtelières constituent un atout pour la promotion du tourisme dans la commune.

Les contraintes quant à elles sont : la difficulté d'accès aux sites les plus attrayants tels qu'Oudjilla, le cimetière des Allemands lors de la guerre mondiale, faute de non aménagement des voies d'accès ; le manque de promoteurs locaux de l'industrie touristique ; l'insécurité.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

II.2.1 cadre juridique de la décentralisation

Pour renforcer la reprise économique amorcée depuis une décennie et l'asseoir durablement, le gouvernement a élaboré plusieurs textes et lois qui encadrent les actions à mener par les services publics et tous les autres partenaires du développement. Parmi les nombreux textes et lois en vigueur au Cameroun à ce sujet, ceux retenus dans ce chapitre portent d'une part sur le cadre juridique de la décentralisation et d'autre part sur la promotion du développement local. La politique de décentralisation telle qu'implémentée aujourd'hui au Cameroun est consacrée par la Constitution du 18 janvier 1996, et encadrée par un arsenal juridique cohérent. Nous en présentons ici une liste non exhaustive.

- La Loi N°92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux, modifiée par la loi N°95/24 du 11 décembre 1995 et par celle N°2006/010 du 26 décembre 2006 ;
- La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- La Loi N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;

- La Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées;
- La Loi N°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale;
- La Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

À côté de ce recueil de lois, il convient également de noter la présence de nombreux textes d'application à l'instar :

- Le décret N°2008/013 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation ;
- Le décret N°2008/014 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Comité Interministériel des Services Locaux ;
- Le décret N°2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs communaux ;
- Le décret N°2009/248 du 05 août 2009 fixant les modalités d'évaluation et de répartition de la dotation générale de la décentralisation ;
- Le décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'état ;
- Le décret N°2010/246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de santé publique ;
- Le décret N°2011/0002/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de formation professionnelle ;
- Le décret N°2011/0004/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de construction, d'équipement, et de gestion des centres médicaux d'arrondissement ;
- Le décret N° 2018/190 du 02 Mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement et créant le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;
- La circulaire N°001/CAB/PM du 11 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles.

Par ailleurs, au-delà des dispositions juridiques et réglementaires, la décentralisation au Cameroun

repose sur plusieurs principes parmi lesquels :

- **Le principe de subsidiarité de complémentarité (Art 20 du CGCTD)** : En effet il ne s'agit point pour l'État, titulaire initial de la compétence, de s'en défaire totalement, mais de se réserver un droit de regard ou au moins la possibilité d'intervenir en cas de nécessité. Au plan pratique, la subsidiarité se présente comme un principe général d'organisation institutionnelle qui privilégie la périphérie ou la base par rapport au centre ou au sommet. Elle a une vertu utilitariste qui est non moins importante, à savoir que le pouvoir central ou l'organisation faîtière a l'obligation d'aider ou d'assister l'entité infra dans l'accomplissement normal des compétences qui lui sont transférées.
- **Le principe d'égalité** : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur tout l'étendue du territoire, l'État transfère les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.
- **Le principe de progressivité** : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer.
- **Le principe de la participation citoyenne** : il est encadré par les articles 40 et 41 et tend à impliquer toute personne physique ou morale, tout habitant à la gestion des affaires locales. Ainsi, ils peuvent soit formuler toute proposition tendant à impulser le développement de la collectivité, soit demander communication ou prendre copie de tout ou partie des procès-verbaux des organes délibérant, des budgets, rapport annuels de performance, plans de développement etc... Il en est de même des associations, des organisations de la société civile, ainsi que des comités de quartier et de village (article 182) qui, par leurs actions peuvent accompagner les collectivités territoriales dans l'accomplissement de leurs objectifs.

II 2.2. Promotion du développement local

Le Gouvernement Camerounais s'est doté de plusieurs outils de promotion du développement local. Il s'agit entre autres des stratégies, des projets et des textes législatifs et réglementaires ci-après : la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) ; le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) ; le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ; le Plan d'Action National Énergie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) ; le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), etc.

II.2.3. La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030

Avec l'adoption de la présente Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 (SND30), le pays dispose désormais d'un nouveau cadre de référence pour son action de développement au cours de la prochaine décennie.

Elle permet l'arrimage du Cameroun aux normes internes et internationales. La Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030 s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre

du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) dont elle prend le relais jusqu'en 2030, dans la perspective de l'accomplissement des objectifs de la Vision 2035 qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». La SND30 a été élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie au niveau national, la crise financière internationale, la crise alimentaire et la crise énergétique mondiale. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif vers les Objectifs de Développement Durable (ODD)

II.2.4. Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR)

Dans le cadre du processus d'élaboration du DSRP en 2008, le Gouvernement a développé une stratégie intégrée de développement rural à travers l'élaboration d'un Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR). Cette stratégie vise le développement durable à travers l'amélioration de la productivité et de la production agricole, la modernisation des exploitations et la recherche des débouchés nationaux et internationaux pour les produits agricoles et forestiers. Elle s'articule autour de cinq domaines prioritaires : i) le développement local ; ii) le développement des productions ; iii) l'appui institutionnel ; iv) la gestion durable des ressources naturelles et v) les modalités et mécanismes de financement du secteur rural.

Le développement local dont le Programme National de Développement Participatif (PNDP) et le Programme d'Appui au Développement Communautaire (PADC) constituent le cadre opérationnel vise plus spécifiquement : (i) le renforcement des capacités des communautés et Communes en vue de leur permettre de prendre en charge la problématique du développement local ; (ii) l'appui à la réalisation d'infrastructures communautaires en vue de lever les contraintes au niveau local ; (iii) la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus et (iv) la participation effective des acteurs à la base au processus de développement local dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation.

La gestion des ressources naturelles vise à concilier l'amélioration de la production et la gestion durable des ressources naturelles et à encourager toutes les initiatives en faveur du développement durable , à travers : i) la coordination et la mise en œuvre d'une gestion concertée des ressources naturelles renouvelables ; ii) la préservation et la restauration des potentiels de production (protection/restauration de la fertilité des sols, conservation de la ressource en eau, protection restauration des pâturages, conservation de la biodiversité, etc.) ; et iii) l'assurance d'une gestion locale des infrastructures rurales collectives.

II.2.5. Le Programme National de Développement Participatif

Le Programme National de Développement Participatif, élaboré dans le cadre du DSRP et outil de la politique de décentralisation vise à définir et mettre en place des mécanismes de responsabilisation des

communautés à la base et des collectivités décentralisées en vue de les rendre acteurs de leur propre développement. Il se propose de développer une synergie fonctionnelle de partenariat entre les communautés à la base, l'Etat, la Société Civile, les ONG et les Bailleurs de fonds. Il vise à promouvoir un développement équitable, efficace et durable au sein des populations rurales. Les principaux bénéficiaires du PNDP sont les communautés et/ou organisations de base, les quartiers, les collectivités territoriales décentralisées, les associations, les groupements mixtes, etc.

Le programme, qui doit se réaliser en trois phases de manière à couvrir progressivement l'ensemble du territoire. Il comprend trois composantes qui sont:

(i) **L'appui au développement local** : Cette composante a pour but d'améliorer les conditions socio-économiques, d'accroître la productivité des ressources naturelles de base et d'augmenter les revenus des populations dans les Communes couvertes par le programme. L'atteinte de cet objectif va nécessiter la mise en œuvre de diverses infrastructures et investissements socio-économiques. A travers cette composante, des subventions vont être octroyées aux Communes pour cofinancer l'élaboration ou l'actualisation du PCD et les activités connexes ; les études détaillées de faisabilité technique, financière, environnementale et socio-économique des microprojets devant être financées et les investissements issus des PCD qui incluent le contrôle de qualité. Cette composante précise également que les Communes bénéficieront d'un accompagnement pour les arrimer au budget programme.

(ii) **L'appui aux Communes dans le cadre du processus de décentralisation** : Cette composante a pour objectifs de renforcer les capacités des institutions qui soutiennent le processus de décentralisation. Elle va aussi fournir une assistance pour le renforcement des capacités des Communes et des acteurs locaux comme les prestataires de services, les équipes pluridisciplinaires des ministères sectoriels, les élus et les prestataires de services techniques pour qu'ils puissent pleinement assumer un rôle efficace d'acteurs du développement local. Cette composante comporte trois sous-composantes dont l'appui institutionnel au processus de décentralisation, le renforcement des capacités des acteurs, l'appui à l'amélioration de la gestion des finances publiques locales.

(iii) **La coordination, la gestion, le suivi-évaluation et la communication** : Cette composante permet : a) la gestion administrative et financière du programme ; b) la coordination avec les partenaires institutionnels pour assurer un appui efficace pour le développement local ; c) la signature effective des conventions et contrats pour l'exécution du projet avec les Communes, les ministères sectoriel, les prestataires des services techniques, les ONG ; d) le suivi et l'évaluation de la performance du programme ; e) la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion de plainte et f) le développement des activités de communication pour promouvoir et vulgariser les résultats et acquis du programme.

En relation avec les Organisations de la Société Civile, il met en œuvre plusieurs projets dont celui du

Contrôle Citoyen de l'Action Publique. La phase pilote y relative a eu lieu lors de la deuxième phase du programme dans dix Communes dont une dans la Région de l'Ouest.

II.2.6 Le Plan d'Action National Énergie pour la Réduction de la Pauvreté

Le Plan d'Action National Énergie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) a été validé et adopté en 2005 après une large concertation entre les structures techniques concernées, la société civile, les opérateurs privés, les collectivités territoriales décentralisées, et les partenaires au développement. Il s'appuie sur le lien étroit qui existe entre l'accès à des services énergétiques modernes et la réduction de la pression sur la biomasse, notamment dans la zone septentrionale, ainsi que sur le lien entre pauvreté et pression sur les ressources naturelles. Outre un système de péréquation au plan national, il vise entre autre à optimiser l'utilisation de la biomasse, à développer la recherche sur le développement et à promouvoir les énergies alternatives.

La mise en œuvre de toutes ces politiques est soutenue par des lois et textes sur le développement durable et local, à savoir :

- La **Loi N° 2011/008 du 06 Mai 2011** d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun définit **le développement durable** comme étant un mode de développement qui vise à satisfaire les besoins de développement des générations présentes sans compromettre les capacités des générations futures à satisfaire les leurs ; privilégie la recherche de l'harmonie entre la rentabilité et la croissance économique, l'accessibilité sociale et la viabilité économique.
- **L'Arrêté N° 2011/0618/A/MINADER/CAB du 02 Août 2011**, portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural qui stipule en son **article 5** qu'en matière de mobilisation communautaire pour le développement des communautés, la Commune doit : Apporter son appui à la planification locale et villageoise ; Promouvoir les communautés villageoises de développement (CDV), les Groupements d'Initiatives Communes (GIC) et les Sociétés Coopératives ; Contribuer à la gestion des Centres d'Éducation et d'Actions Communautaires (CEAC) ; Promouvoir l'entrepreneuriat local et le genre.

En outre, il dispose en son **article 6** que la Commune doit apporter son appui à la planification locale et villageoise à travers la réalisation d'un diagnostic complet ; la définition des priorités des actions à entreprendre ; l'identification des bassins de production et des types d'appuis nécessaires en fonction des effets et des impacts attendus.

Il stipule également en son **article 7** que la promotion des Comités Villageois de Développement, des Groupements d'Initiatives Communes et des Sociétés Coopératives par la Commune consiste en: la promotion du changement des comportements par des activités d'information, d'éducation et de

communication ; l'appui à l'organisation et à la structuration du milieu ; l'appui à la légalisation des Groupements d'Initiatives Communes et les Sociétés Coopératives ; l'appui à l'inscription des organisations constituées au fichier régional et central ; la formation des leaders locaux ; la mise en place, l'équipement et la formation technique et managériale des Comités Locaux et de gestion ; et l'appui à la mise en place des caisses de maintenance des infrastructures.

Dans le même sillage, son **article 8** dispose que dans le cadre de la gestion des Centre d'Éducation et d'Action Communautaire, la Commune doit notamment : mettre sur pied le Comité de Gestion présidé par le Maire ; apporter son appui au renforcement des capacités des leaders villageois et des organisations des producteurs ; apporter son appui au suivi et à l'évaluation des activités de développement autocentré ; sensibiliser les autres acteurs de développement ainsi que les communautés sur les missions, les rôles et le fonctionnement du Centre d'Éducation et d'Action Communautaire (CEAC).

Il dispose également en son **article 9** qu'en vue de la promotion de l'entrepreneuriat local et du genre, la Commune doit procéder à : l'identification des activités porteuses dans la Commune ; la formation à l'apprentissage aux petits métiers ; l'appui au montage des microprojets générateurs de revenus ; la mobilisation des financements pour la mise en œuvre des projets identifiés ; la mise en place des caisses/banques villageoises autogérées.

L'**article 10** va dans le même sens et stipule qu'en matière de développement des mini- infrastructures socio-économiques, la Commune est chargée de : l'identification et de la validation des projets prioritaires ; l'appui à la réalisation des projets ; la mise à disposition des mini- infrastructures aux commandes des groupes bénéficiaires.

Son **article 11** dispose aussi que l'appui à l'identification et à la validation des projets prioritaires par la Commune comprend : le recensement des besoins en infrastructures par le village ; la priorisation et la validation des projets par le Conseil Municipal ; la transmission des projets validés au Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural.

Son **article 12** stipule aussi que l'appui à la réalisation des projets intégrés que doit apporter la Commune consiste en : la visite des sites proposés ; la mise à disposition des normes, plans et devis types des principales infrastructures ; l'élaboration des dossiers d'appels d'offres dans le respect des normes, plans et devis types ; la passation des marchés ; le suivi des travaux ; la réception des travaux.

L'**article 13** de la même loi stipule aussi que la mise à disposition des mini-infrastructures aux communautés ou groupements bénéficiaires est conditionnée par la mise en place par la Commune de Comités de Gestion ainsi que l'évaluation périodique de l'utilisation et de la maintenance des infrastructures.

Son **article 21** va dans la même lancée et dispose que le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural met à la disposition des Communes les Directeurs et le personnel actuel des

Centres d'Éducation et d'Action Communautaire (CEAC). Ils sont chargés de l'animation de l'économie locale. Cependant, leurs actions sont encore timides sur le terrain.

II.2.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Ici, il sera question d'analyser les tableaux issus des données collectées auprès des administrations sectorielles concernées par les secteurs ciblés. Nous allons faire donc l'état des lieux des données collectées du terrain dans le secteur de l'eau, la santé, éducation et services communaux.

II.2.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Dans le secteur de l'eau, nous sommes rapprochés de la Délégation Départementale du MINEE (Ministère de l'eau et de l'Énergie) du Mayo-Sava et de la commune de Mora pour collecter les données consignées dans le tableau 2.1 ici-bas.

Tableau2: État des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	MINEE	Commune	MINEE	Commune	MINEE	Commune	MINEE
Puits avec pompe à motricité humaine	2	0	1	0	1	0	1	0
Puits avec pompe électrique	5	0	5	0	5	0	5	0
Forages avec pompe à motricité humaine	200	278	185	150	100	278	100	278
Forage avec pompe électrique	0	5	0	4	0	4	0	4
Borne-fontaine	8	4	1	4	1	1	1	4
Source	0	0	0	0	0	0	0	0
Réseau d'adduction d'eau communal	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	215	287	192	158	107	292	107	286

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Le tableau ci-dessus donne une idée des points d'eau disponible dans la commune de Mora. Les points les disponible sont les forages avec pompe à motricité humaines et les bornes fontaines. Pas de réseau d'adduction en eau communale. Il y'a aussi les puits avec pompe à motricité humaine. La connexion au réseau Camwater est existentielle mais pas du tout fonctionnel déclare le Cadre communal de la commune de Mora, ceci pose donc le problème de la qualité de l'eau. Le nombre des points d'eau déclaré

au niveau de la commune diffère de celui déclaré par la Délégation Départementale de l'Eau et de l'Énergie (DDMINEE) à cause des compétences transférées. Il faut également savoir qu'il y'a certains ONG comme le HCR qui réalise des ouvrages en eau en passant juste par la commune.

Avec une population totale de **244 330** habitants en 2013 d'après le recensement 2005 pour 287 points de toute type, il ressort que le besoin en eau s'impose encore en eau.

II.2.2 Secteur santé

Les données collectées devant nous permettre de faire un commentaire et analyse dans les secteurs de la santé nous proviennent du district de santé de Mora.

Tableau 3: État des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelle s de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagne ment de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	14	14	14	OUI	N	N	O	O	N
Centre Medical d'Arrondissement	2	2	1	OUI	N	N	O	O	N
Hôpital de district	1	1	1	OUI	N	N	O	O	N
Hôpital regional	0	0	0						
Hôpital de reference	0	0	0						
Formation sanitaire privée	3	0	2	OUI	N	N	O	O	N
Autres (à préciser)	2	0	0	OUI	N	N	N	O	N
Total	22	17	16						

Source: Enquête CCAP2, commune 2022

Il ressort de ce tableau II.2.2 que la commune de Mora a 01 District de santé, 14 Centre de Santé tous fonctionnels. À côté du district de Santé, il y'a 02 Centre Médical d'Arrondissement (CMA), 03 formation sanitaire privées et 02 autres formations sanitaires au secteur de Mixte Multinationale (la Force FMM) qui reçoivent tous de la commune de Mora, des appuis logistiques.

II.2.3 Secteur de l'éducation

Dans le secteur de l'éducation, les enquêtes ont été réalisées auprès des sectorielles du MINBASE et MINESEC, notamment au niveau de l'IAEB (Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base) de Mora pour les enseignements maternels et primaires ; et au niveau de la Délégation Départementale de Mayo-Sava pour les établissements des enseignements secondaires premier cycle et second cycle.

Tableau 4 : État des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	17	17	1	14	16
	Privé laïc	1	1	0	1	2
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	1	1	0	1	1
Primaire	Public	109	109	7	95	102
	Privé laïc	12	12	0	12	12
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	6	6	0	4	6
Secondaire 1 ^{er} cycle	Public	7	7		7	7
	Privé laïc	1	1	0	1	1
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Secondaire 2 ^{ème} cycle	Public	7	7	0		7
	Privé laïc	0	0	0	0	0
	Privé confessionnel	0	0	0	0	0
	Ecole de parents	0	0	0	0	0
Total		161	161	8	135	154

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Les données obtenues dans le secteur de l'éducation révèlent un total de 161 structures scolaires formelles. Pour l'éducation de base, il y'a 19 écoles maternelles soit 17 d'ordre public, 01 d'ordre privé laïc et 01 de parents. Sur les 19 écoles maternelles, 03 sont en salles de classe en matériaux provisoires situées en périphérie de la ville. Une attention particulière doit donc être tenue pour la vulgarisation de l'école maternelle comme espace et lieu d'attraction de l'enfant à bas âge. Le cycle primaire a un total de 127 écoles, soit 109 public, 12 privé laïc et 06 de parents. Toutes ces écoles primaires ont une Association des Parents d'Elèves et Enseignants(APEE) fonctionnels sauf 07 sur les 109 d'ordre public ne sont pas fonctionnels.

Pour l'enseignement secondaire du 1^{er} cycle, nous avons dans la commune de Mora 08 soit 01 privé Laïc. Au second cycle du secondaire, il y'a 07 lycées. Tous les établissements du MINESEC dans la commune de Mora ont une APEE fonctionnelle. Pour ce qui est des constructions en matériaux définitives, tous les établissements en bénéficient, mais il faut savoir qu'au sein de ces établissements beaucoup de salle de classe sont aussi en matériaux provisoires. Ce sujet de manque de salle de classe en matériaux définitif reste un cheval de bataille de la commune.

II.2.4 Secteur des services communaux

La commune est une entité décentralisée de l'Etat. À ce titre, elle devrait offrir plusieurs services à ces citoyens comme le service de l'état civil, le service de l'urbanisme, l'aménagement des voiries, la légalisation et authentification des documents, service de l'hygiène et salubrité...etc. Dans cette section, les données recueillies au niveau de la commune nous ont permis de connaître les services disponibles.

Tableau5: Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	OUI	90
Délivrance des documents d'urbanisme	OUI	-
Aménagement des voiries	OUI	360
Gestion des déchets / Assainissement	OUI	-
Légalisation des documents	OUI	-
Authentification des documents	OUI	-
Hygiène et salubrité	OUI	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	NON	
Aménagement des aires de jeux	NON	
Eclairage public	OUI	
Transport public	NON	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	OUI	
Autres (à préciser) _____	OUI	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Au regard du tableau 2.4 ci-dessus, les données collectées font état de ce que la commune de Mora n'offre les services d'aménagement de jeux, des espaces verts et des loisirs et le transport public. Ces services suscités ont un aspect ludique et décontractant des jeunes pour permettre leur épanouissement. La commune devrait s'y atteler pour créer des espaces de loisirs et cette pourra également lui faire un fond propre pour c'est qui est des recettes. Pour les services disponibles à l'instar de l'établissement de l'acte de naissance, la commune est dans le respect de 90 jours de déclaration d'une naissance pour établir un acte de naissance. Pendant les 360 jours de l'année, la commune veille à l'aménagement des voiries. Pour le reste des services disponibles, il y'a pas un délai fixe pour en bénéficier.

Chapitre 3 PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Le chapitre III est un chapitre important de cette étude. Il présente les constats selon les déclarations des populations sur les secteurs cibles. Il est subdivisé en 05 sous-parties : 1) La description de la population enquêtée ; 2) La perception des ménages enquêtés sur l'offre des services en eau ; 3) La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services de santé ; 4) La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services de l'éducation ; 5) La Perception des ménages enquêtés sur l'offre des services rendus par la commune les constats faits sont consignés chacun dans un tableau.

III.1 Description de la population enquêtée

La taille de la population enquêtée est de 308 répartis dans 14 villages/quartiers de la commune de Mora. L'enquête sur la perception de la qualité des services publics réalisée dans la Commune de Mora est orientée essentiellement vers les chefs de ménages ou leurs représentants et une attention est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Cette approche permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part.

Tableau 6: Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

	Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Urbaine	48,3	40,0	10,0	1,7	0,0	0,0	100,0
Rurale	62,9	20,3	10,1	1,7	2,5	2,5	100,0
Total	59,9	24,2	10,1	1,7	2,0	2,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Le tableau 3.1 ci-dessous nous fait savoir que la majorité des répondants sont chefs de ménages 59,9. En milieu urbain ou rurale les chefs de ménages sont largement des répondants au-dessus des autres catégories des répondants. Ceci s'avère donc normale parce que les répondants au questionnaire sont principalement les chefs de ménage. A défaut, il est administré au conjoint du chef de ménage et toute autre personnes adultes du ménage susceptible d'apporter des réponses crédibles sur le ménage d'où le 24,2 sont épouses, 10,1 des fils ou filles, 1,7 des pères ou mères.

Tableau 7: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.

	Sexe de l'enquêté								
	Masculin			Féminin			Total		
	Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Moins de 20 ans	4,0	3,3	3,4	,0	4,8	3,4	1,7	3,8	3,4
[20 - 35[	28,0	39,2	37,6	42,9	45,2	44,5	36,7	41,4	40,4
[35 - 50[	44,0	32,0	33,7	37,1	27,4	30,3	40,0	30,4	32,3
Plus de 50 ans	24,0	25,5	25,3	20,0	22,6	21,8	21,7	24,5	23,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

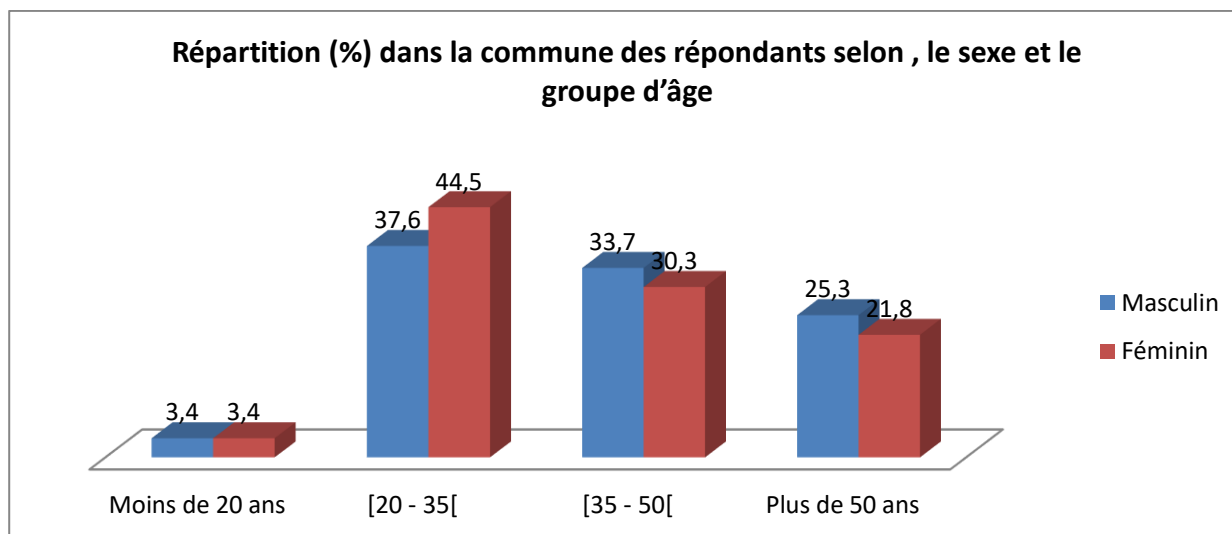
Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Une bonne majorité des répondants a plus de 35 ans, soit 96,6 %. C'est donc une population adulte qui a répondu aux questions. Le graphique1 ci-dessous présente la répartition des personnes enquêtées par tranches d'âges.

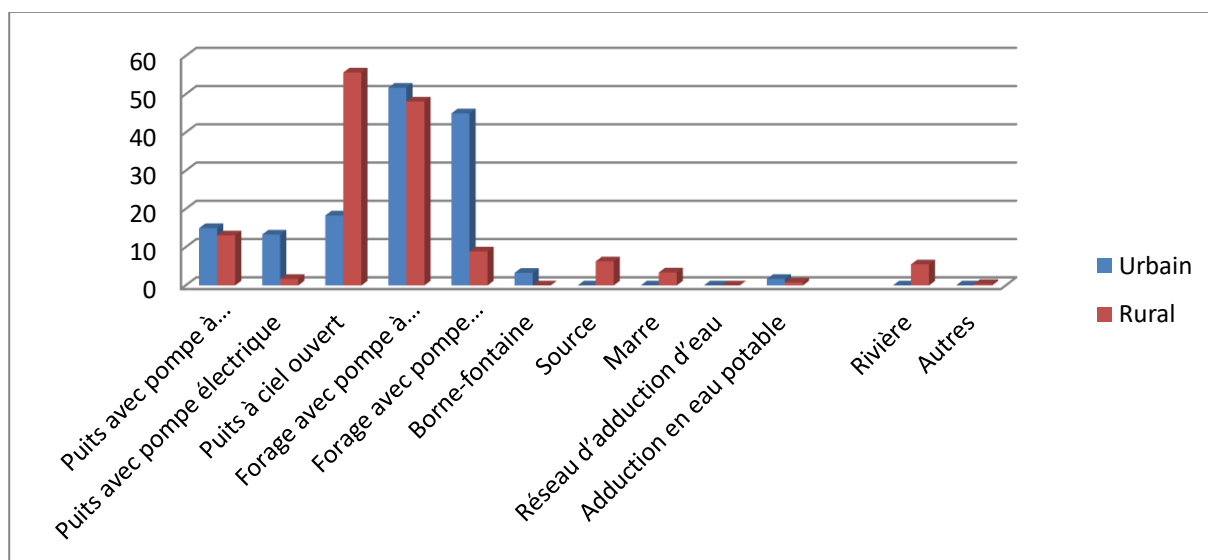
Le faible pourcentage des répondants de moins de 20 ans 3,4% est logique et montre bien que ce sont les adultes et surtout les chefs de ménage qui étaient ciblés. Mais, ce résultat exige qu'une politique spéciale soit mise sur pieds au sein de la Commune pour l'insertion des jeunes qui prennent de moins en moins la parole dans les structures de prise de décisions.

Le graphique ci-dessous illustre bien les données du tableau ci-haut.

Graphique 1: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.



Graphique.2: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence



Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Il ressort de ce graphique que les types de point d'eau majoritaire dans la commune sont : le forage avec pompe électrique 48,8% et le ciel à puit ouvert 48,1. Ceci se remarque du fait que ces types d'ouvrages sont appropriés pour une utilisation à plusieurs personnes et leur maintenance est moins coûteuse.

Il se dégage également que ces deux types de point d'eau sont majoritaire en milieu rural 55,7% puits à ciel ouvert contre 18,3% qu'en milieu urbain et le forage avec pompe à 51,7% en milieu urbain contre 48,1%

Les populations de la Commune de Mora utilisent à la fois plusieurs sources d'approvisionnement en eau, en fonction des besoins et de la disponibilité.

De ce point de vue, on constate à travers le tableau 3.4 ci-après que, parmi les différentes sources d'approvisionnement, le forage avec pompe à motricité humaine est curieusement la plus fréquentée 46,7% de l'ensemble des ménages.

Les populations utilisent également les rivières 23,5 en milieu urbain et 7,0 en milieu rural. Ceci les expose à des maladies d'origine hydrique (choléra ...)

La nécessité de la sensibilisation et d'éducation des communautés sur la potabilisation de l'eau s'impose.

Tableau 8: Utilisation d'une source d'eau publique

		Principale source d'approvisionnement en eau
--	--	--

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Puits à ciel ouvert	Forage avec pompe à motricité humaine	Borne-fontaine	Source	Marre	Réseau d'adduction d'eau	Adduction en eau potable	Rivière	Total
Urbain	56,7	11,8	2,9	23,5	61,8	0,0	0,0	0,0	11,8	2,9	23,5	100,0
Rural	96,6	21,8	0,4	7,0	43,7	15,3	10,5	1,3	21,8	0,4	7,0	100,0
Ensemble	88,6	20,5	0,8	9,1	46,0	13,3	9,1	1,1	20,5	0,8	9,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Cette partie traite de l'accessibilité de l'eau pendant l'année, comment l'utilise-t-on pendant toute une journée et la comparaison en eau de ménage.

Au regard du tableau ci-bas, on voit que la rivière est la source d'approvisionnement en eau qui reste 100% disponible toute la journée, ceci à cause de non existence d'un comité de gestion puisqu'étant naturel.

Les résultats présentés dans le tableau 2.5 ci-après, montrent que l'eau n'est disponible toute l'année que pour 50,1% des ménages de la Commune. L'indisponibilité de l'eau par moment pour 40,9% des ménages concernerait les points d'eau construits et les adductions d'eau des Sociétés qui ont le privilège d'avoir reçu délégation de services publics de l'eau potable en raison de la réforme demise en œuvre dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine (panne) ou l'assèchement de la nappe alimentant le point d'eau et les sources (problème climatique). Le caractère saisonnier de certaines sources d'approvisionnement en eau de la Commune n'est pas sans conséquences sur la vie quotidienne des populations. Il convient par conséquent de se pencher sur le cas des 40,9% des populations qui s'approvisionnent dans des sources saisonnières.

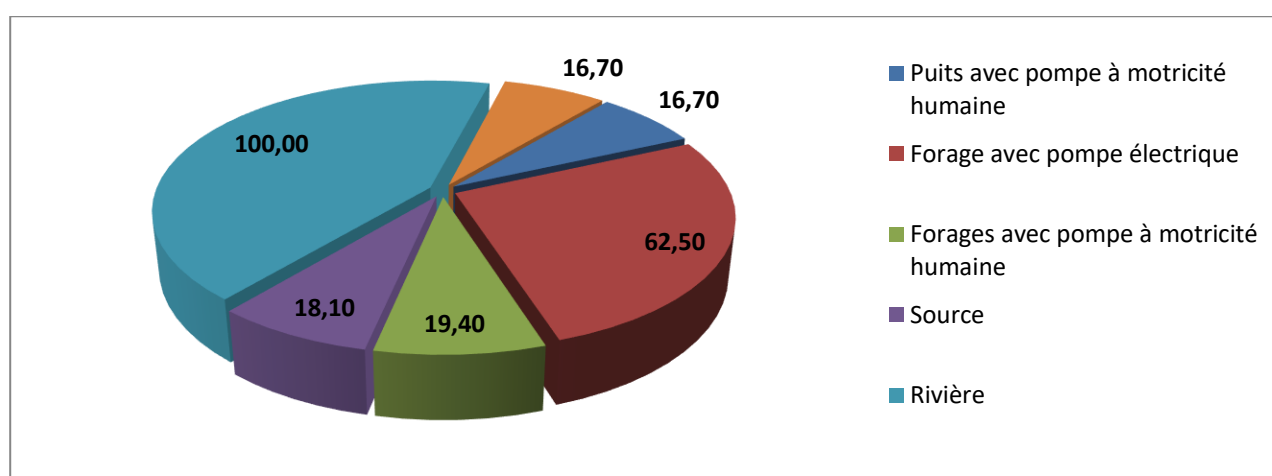
Tableau9: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée
--	--

		Puits avec pompe à motricité humaine	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	80,0	20,0	80,0	0,0	100,0	80,0	20,0
	Rurale	11,9	65,7	14,9	19,4	100,0	11,9	65,7
	Total	16,7	62,5	19,4	18,1	100,0	16,7	62,5

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Graphique 3: Principale source d’approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée pour l’ensemble de la Commune



Graphique 4: Correspondance entre disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

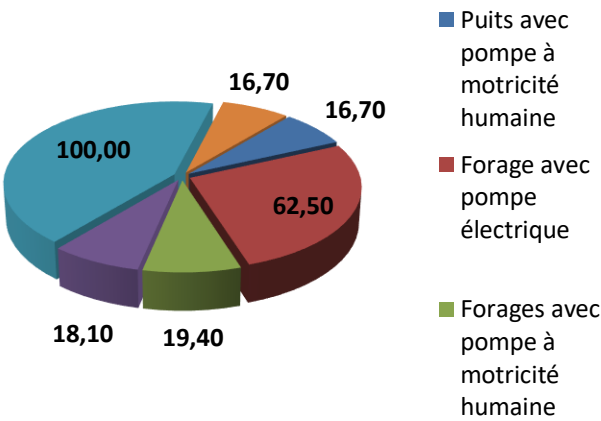
Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d’approvisionnement en eau			
		Une fois	Deux fois	Trois fois	Total
Urbain	80,0	20,0	80,0	0,0	100,0
Rural	11,9	65,7	14,9	19,4	100,0
Ensemble	16,7	62,5	19,4	18,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Dans le graphique ci-dessous, seulement 16,70% des besoins des populations est satisfaite en journée, cela s’explique par sa fréquence ; seulement 18,1 % trois fois par jours. L’eau est une denrée en perpétuelle utilisation journalière, avoir accès à elle moins de 03 fois montre à suffisance l’insatisfaction

des ménages. Les ménages de la zone urbaine n’ont pas la possibilité d’avoir accès trois fois par jour à l’eau ceci peut se justifier par le fait que certains disposent des points d’eau privés dans leurs résidences ou font vont de resserve.

Graphique 5: Principale source d’approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée pour l'ensemble de la Commune



III.2.3 Entretien et maintenance de points d’eau dans la commune

Lorsqu’une panne survienne, il y’a pour chaque point un organe chargé de suivi de la bonne marche de d’ouvrage.

Tableau 10:Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d’eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d’un point d’eau

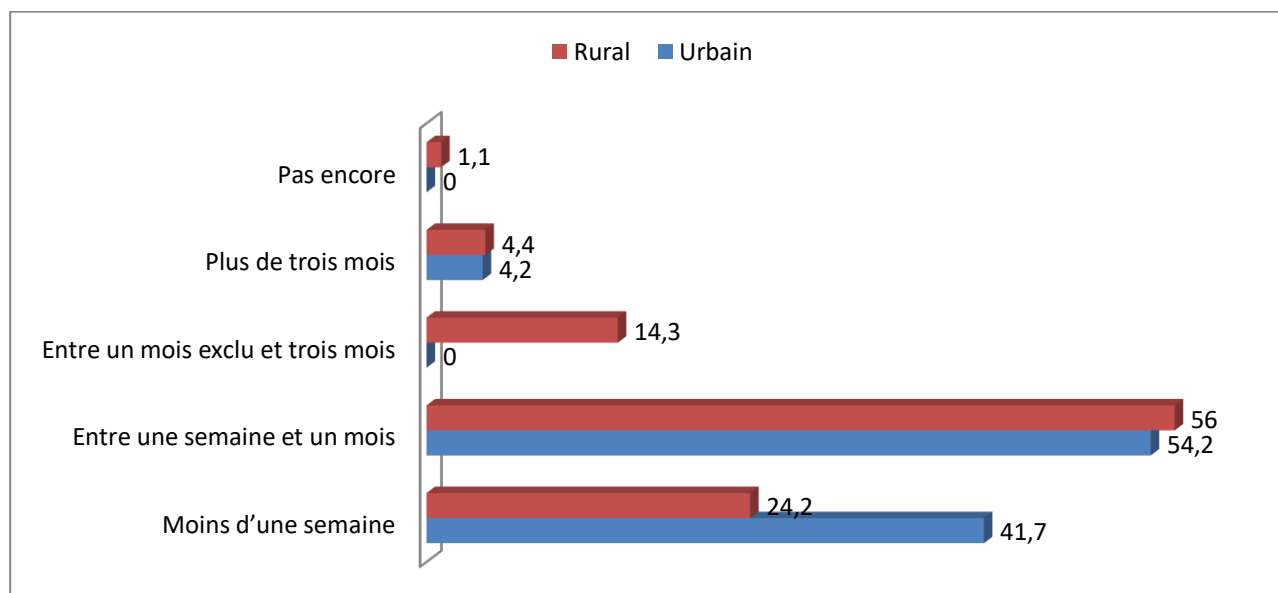
	ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Urbain	70,6	41,7	54,2	0	4,2	0	100
Rural	39,7	24,2	56,0	14,3	4,4	1,1	100
Ensemble	43,7	27,8	55,7	11,3	4,3	0,9	100

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Il s'avère donc que pour faire une maintenance en milieu urbain, la prise de décision est lente à cause du mauvais fonctionnement du COGES.

En cas d'une panne d'un point d'eau, elle peut durer jusqu'à une période qu'elle soit réparée. Le tableau ci-après démontre que les pannes durent plus entre une semaine et un mois, soit 56% en milieu rural et 54,2 en milieu urbain.

Graphique 6: Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau



Plusieurs acteurs interviennent dans la gestion des services des points d'eau. Le tableau ci-dessous donne la quintessence des acteurs principaux points d'eau utilisés par les ménages de la commune.

Tableau 11: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau
--	--

Milieu de résidence	Commune	État	Elite	Comité de gestion	Chef de village / quartier	CAMWATER /SNEC/CDE	Total
Urbain	0	0	0	47,1	47,1	2,9	0
Rural	1,7	0,4	4,8	31,0	9,2	0,0	1,3
Ensemble	1,5	0,4	4,2	33,1	14,1	0,4	1,1

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Il se dégage de ce tableau que les principaux acteurs impliqués dans la mise en service des principaux points d’approvisionnement en eau sont les comités de gestion des infrastructures. Les intervenants clés sont l’Etat, la commune et la Camwater qui assure le lead de ce domaine au Cameroun. Les données collectées nous montrent qu’en zone urbaine, la commune, l’Etat et l’élite sont absents. Que ça soit en zone urbaine ou rurale, le comité de gestion et les chefs des villages/quartiers sont responsables des points d’eau. Enfin la commune dont les actions sont plus visibles en milieu rural qu’en zone urbaine.

La bonne gestion des points d’eau garantit également leur pérennisation ; le tableau suivant présente les différents intervenants selon la déclaration des ménages de la commune

Tableau 12:: Intervenant dans la gestion, l’entretien et la maintenance de ce point d’eau

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l’entretien et la maintenance du principal type de point d’eau				
	COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Total
Urbain	32,4	0,0	2,9	58,8	8,8
Rural	45,0	4,8	0,0	61,1	7,9
Ensemble	43,3	4,2	0,4	60,8	8,0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Pour donner suite aux données collectées auprès des ménages dans le tableau ci-dessus, la commune joue un rôle très négligeable dans la gestion, l’entretien et la maintenance en zone urbaine. Cela peut s’expliquer par le fait qu’en milieu urbain, il y’a des âmes de bonne volonté qui agissent parfois pour l’entretien des ouvrages de l’eau. En milieu rural, la commune est présente mais agit faiblement 4,8%. Le graphique ci-dessus montre à suffisance que la gestion, l’entretien et la maintenance des points d’eau est l’affaire des communautés et des comités de gestion mis en place pour leur pérennisation.

Graphique 7: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

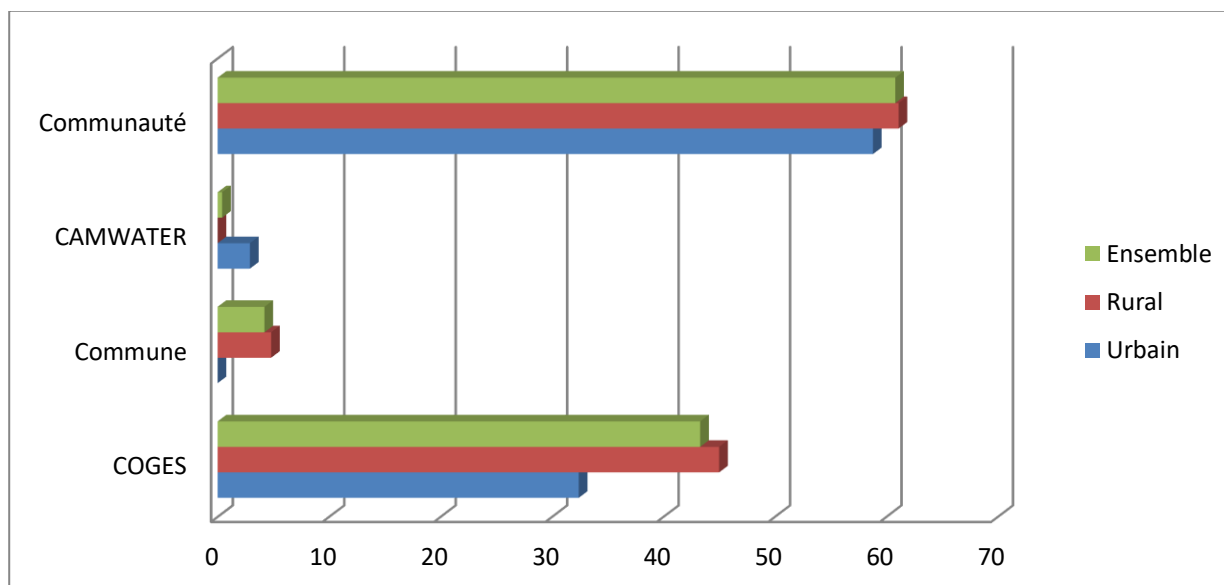


Tableau 13: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	26,5	125000	77,8	44,4	0	11,1	33,3	0	11,1	100
Rural	30,1	11326	21,7	0	17,4	37,7	31,9	1,4	11,6	100
Ensemble	29,7	24442	28,2	5,1	15,4	34,6	32,1	1,3	11,5	100

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Pour une bonne gestion des points d'eau, un COGES doit mettre sur pied une cotisation afin de mieux couvrir les éventuelles pannes. Le montant et la fréquence des cotisations varient d'un COGES à un autre. Le tableau ci-haut présente le montant moyen des cotisations, les pourcentages des ménages qui cotisent et la fréquence de cotisation des différents comités. Parce que le problème de l'eau est plus préoccupant en zone rurale qu'urbaine, la proportion s'élève à 30,1% contre 26,5%. Pour la contribution

financière, la moyenne est plus élevée en zone urbaine 125000 FCFA qu'en zone rurale 11326 FCFA. On peut l'expliquer par le fait que le taux de revenu financier en milieu rural est inférieur au milieu rural.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Cette section va nous permettre de faire une analyse sur les caractérisations des points d'eau spécifiquement, son accessibilité, l'appréciation du service rendu, et l'appréciation de la qualité de l'eau du point d'eau. Le tableau 3.11 présente la répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu.

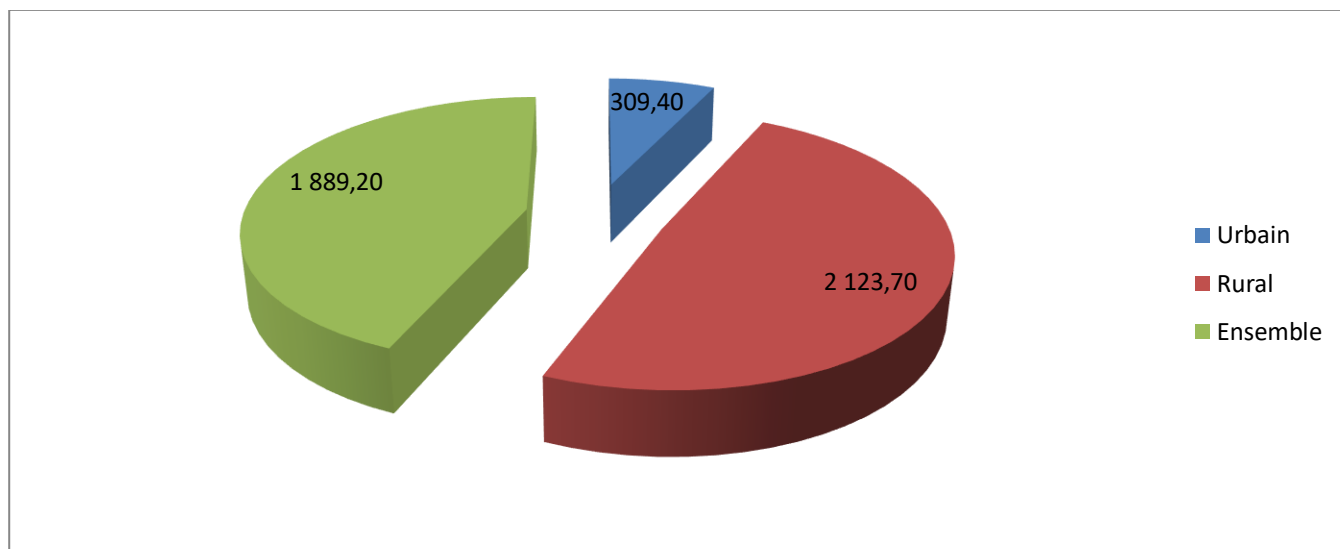
Tableau 14: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement	Temps moyen (en minutes) mis pour	Temps moyen (en minutes) d'attente au	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	309,4	6,5	24,7	20,8	8,8	29,4	50	11,8	0
Rural	2123,7	13,8	25,3	17,8	11,4	21	21,8	36,7	9,2
Ensemble	1889,2	12,8	25,2	18,2	11	22,1	25,5	33,5	8

Source: Enquête CCAP2, Mora 2022

L'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau a porté sur l'appréciation de la qualité de l'eau que ces sources offrent. Les ménages déclarent majoritairement que la qualité de l'eau est passable en milieu urbain qu'en milieu rural, 5 ménages sur 10 et 2 sur 10 respectivement. La distance pour parvenir à un point en zone rurale est plus lointaine 2123,3 mètre, mais moins en zone urbaine 309,4 mètre. Ce point de vue est bien illustré par le graphique ci-dessous.

Graphique 8: Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau



Les déclarant qu'il y'a des longues distances à parcourir pour accéder à un point d'eau. Dans le tableau ci-bas, nous allons savoir si l'eau a une odeur, couleur ou pas.

Tableau 15: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :		
	<i>a une d'odeur</i>	<i>a un goût</i>	<i>a une couleur</i>
Urbain	29,4	41,2	2,9
Rural	30,6	35,8	31,4
Total	30,4	36,5	27,8

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Les populations enquêtées déclarent que la source d'approvisionnement a une odeur, un goût et une couleur en milieu urbain comme en milieu rurale. Pourtant, nous savons que la bonne de l'eau ne doit avoir ni couleur, être inodore. En zone rurale, 3 ménages sur 10 déclarent que l'eau a une odeur et une couleur. Pour la zone urbaine, 4 ménages sur 10 disent que la source d'approvisionnement a un goût et 3 sur 10 qu'elle a une odeur. Dans ce sens, il faut donc une bonne méthode pour le traitement de cette source qui semble un problème pour la santé de ses consommateurs.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune

La partie II.2.5 traite de la satisfaction et des besoins exprimés en matière d’approvisionnement en eau dans la commune.

Tableau 16: Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite
		Au Maire	A l’ Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d’ eau	Au Chef de village/ quartier	A l’ Autorités administratives	À Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	13,3	25,0	0	0	37,5	50	12,5	0	12,5	25
Rural	13,9	54,5	0	24,2	33,3	69,7	6,1	0	12,1	6,1
Ensemble	13,8	48,8	0	19,5	34,1	65,9	7,3	0	12,2	9,8

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Il ressort des données collectées du terrain que les personnes qui reçoivent plus des doléances dans le tableau ci-dessus sont les chefs de village en milieu urbaine 50% comme en milieu rural 69,7%. Les institutions comme la mairie viennent en troisième position dans les deux strates de résidence. Dans l’ensemble 9,8% des besoins ont satisfaite ; c’est dire qu’il faible degré de satisfaction des besoins exprimés par les ménages sur l’approvisionnement en eau.

Quant-à l’Etat à travers le lead du secteur de l’eau qu’est la Camwater n’ont pas été du tout étaient sollicités. On peut l’expliquer par le transfert des compétences dans le secteur hydraulique de l’Etat à la commune mais du fait qu’à chaque besoin exprimé il y’a aucune satisfaction. Le graphique ci-après en est une bonne illustration.

Graphique 9: Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :

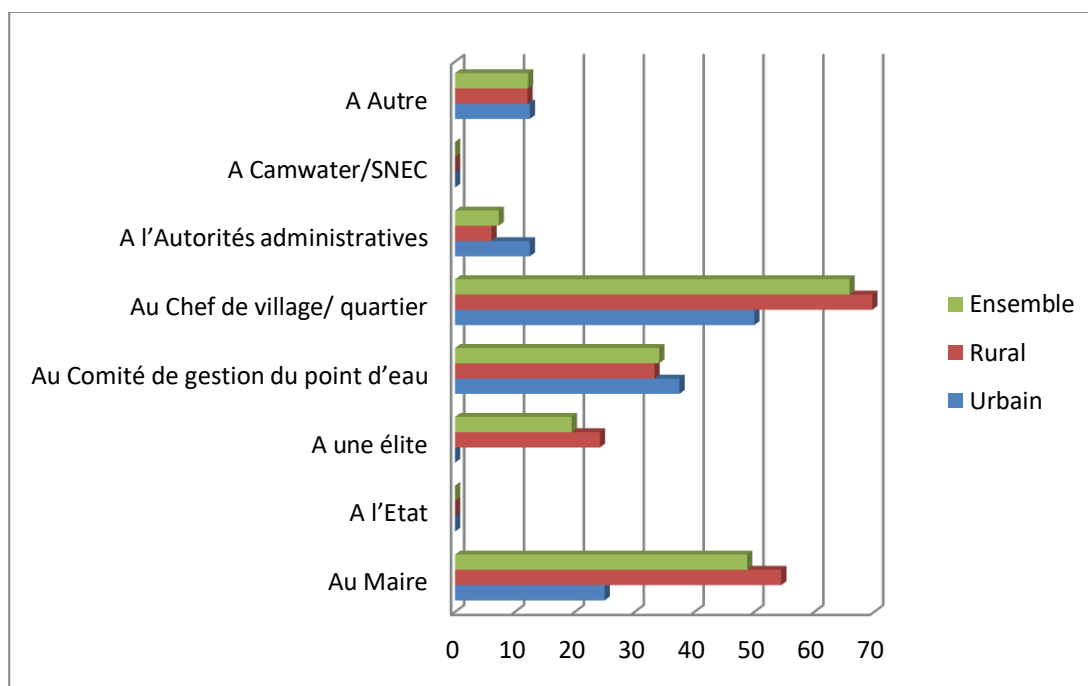


Tableau 17: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Urbain	1	50	50		100
Rural	0	100	0		100
Ensemble	0	75	25		100

Source: Enquête CCAP2, Mora 2022

Au regard de ce tableau, on voit que les besoins exprimés par les ménages trouvent satisfaction sur une durée de moins ou égal à trois et non au-delà de 3 mois en milieu urbain. En milieu rurale, ils sont satisfaits à 100% en moins d'un mois ; il s'avère donc que les COGES s'attellent véritablement à

ressoudre rapidement les besoins exprimés par les populations en matière d’eau pour ne pas priver ces derniers du denrée nécessaire des ménages.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus des raisons de leur non satisfaction concernant l’approvisionnement en eau potable.

Tableau 18: Non satisfaction de l’approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l’approvisionnement en eau	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d’eau	Mauvaise qualité de l’eau	Insuffisance des points d’approvisionnement en eau	Mauvaise gestion des points d’eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l’approvisionnement en eau	Autre
Urbain	76,7	37	0	71,7	8,7	6,5	10,9	0
Rural	78,1	38,9	41,1	68,1	13	3,8	10,3	0,5
Ensemble	77,8	38,5	32,9	68,8	12,1	4,3	10,4	0,4

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

A la lecture du tableau ci-haut, 05 modalités ont été mis en exergue pour évaluer la non satisfaction des ménages sur l’approvisionnement en eau potable : Eloignement du point d’eau ; Mauvaise qualité de l’eau ; Insuffisance des points d’approvisionnement en eau ; Insuffisance des points d’approvisionnement en eau, mauvaise gestion des points d’eau ; Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne ; Coût élevé de l’approvisionnement en eau ; Autre. Globalement, 07 ménage sur 10 sont non satisfait de l’approvisionnement en eau potable.

Pour ces 05 modalités, 10 ménages sur 10 déclarent que le cout d’approvisionnement en eau est élevé, l’Etat et la commune doivent prendre des dispositions pour que le prix soit raisonnable pour tous. Pratiquement 7 ménage sur 10 en zone urbaine et rurale déclarent que les points sont insuffisants dans la commune de Mora. Compte tenu des déplacements suites aux exactions de Boko Haram, un effort doit être doubler dans la réalisation des ouvrages en eau aux populations grandissantes d’où les actions à envisagées en vue de l’amélioration du service en eau potable.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Les différentes actions à mener pour l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable sont regroupées dans le tableau suivant. Il s'agit de la création des points d'eau supplémentaires, l'amélioration de la gestion des points d'eau et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Tableau 19: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autre
	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du	Encouragement à l' intégration des femmes	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité qui impactent la qualité de l' eau	
Urbain	68,3	8,3	26,7	3,3	23,3	0	0	1,7	1,7	1,7	0
Rural	56,1	22,4	40,5	17,3	16,9	9,7	5,5	12,2	18,1	16,9	0
Ensemble	58,6	19,5	37,7	14,5	18,2	7,7	4,4	10,1	14,8	13,8	0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Les actions pour l'amélioration en approvisionnement doivent être un engagement de tous et toutes les couches sociales. En zone urbaine, il y'a 0 encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES, et 0 suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES. C'est constat doit être un défi à relever car le contrôle de l'action citoyenne demande la transparence et la redevabilité des responsables des comités de gestion aux communautés, voilà pourquoi 3 personnes sur 10 pensent en milieu urbain qu'il faut redynamiser les COGES.

Pour la création de nouveaux points d'eau supplémentaires, en zone urbaine, 6 ménages sur 10 s'engagent à contribuer pour la construction du point d'eau et 5/10 en zone rurale. On estime donc qu'un

peu plus de la moitié de la population 58,6% sont volontaires pour la création des points d'eau supplémentaire compte tenu de son insuffisance et de son insatisfaction des besoins des populations. Dans ce sens également, 4 ménages sur 10 en zone entament des démarches de plaidoyer pour les besoins en eau en zone rurale.

1 ménage sur 10 en zone urbaine et rurale s'engage à faire des démarches pour la maintenance des points, à sensibiliser sur la potabilisation de l'eau dans la localité et à sensibiliser sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau.

Après évaluation et analyse du secteur de l'eau nous allons aussi procéder à celui de la santé.

III.3 Services de santé

Cette section va nous permettre de connaître l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts dans les Formations Sanitaires (FOSA) présentent dans la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de la santé

Le tableau ci-dessous présente la répartition des ménages de la commune selon le type de formation sanitaire le plus fréquenté en fonction du milieu de résidence.

Tableau 20: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	95,0	5,0	0	100
Rural	98,3	1,7	0	100
Ensemble	97,6	2,4	0	100

Source : Enquête CCAP2, Mora2022

L'utilisation ou la fréquentation des formations sanitaires par les ménages dépend de la disponibilité de ces formations dans la localité. Dans la commune de Mora, nous avons les formations sanitaires d'ordre public 97,6% et privé laïc 2,4. Il ressort des données collectées de terrain que 9 ménages sur 10 fréquentent plus les formations sanitaires publiques en milieu urbain comme en milieu rural. Il y'a juste une personne sur dix qui se soignent dans le secteur privé. Plusieurs raisons expliquent leurs choix de FOSA d'où l'importance du tableau ci-dessous.

Tableau 21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	0	33,3	66,7	66,7	33,3	33,3	0
Rural	25	25	25	75	25	0	25
Ensemble	14,3	28,6	42,9	71,4	28,6	14,3	14,3

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Pour les populations de la zone urbaine, la distance n'influence pas du tout leur choix pour se soigner. Pour elles, la principale raison c'est la qualité des soins et l'accueil qui en dépend. C'est aussi cela qui justifie le choix de formation sanitaire de 7 personnes sur 10 sur l'ensemble des populations enquêtée. Directement après la qualité des soins, c'est l'accueil qui priment sur le choix des populations avec 4 personnes sur 10.

2 personnes sur 10 de la zone rurale déclarent que le choix de la FOSA dépend de la distance, du cout, de la disponibilité du personnel et non des médicaments 0 sur 10.

Au regard de ce qui précède, il faut que les FOSA centrent leurs efforts sur la bonne manière d'accueillir les patients et d'offrir des soins des qualités pour satisfaire les patients sans toutes négliger le cout et la disponibilité du personnel et médicaments.

Par rapport à cette qualité de préférence, le tableau ci-après nous donne la répartition dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 22: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier					
	Centre de santé intégré	Centre médical d'arrondissement	Hôpital de district	Hôpital régional	Hôpital de référence	Total
Urbain	10,2	20,3	69,5	0	0	100
Rural	81,4	,4	18,1	0	0	100
Total	67,2	4,4	28,4	0	0	100

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Dans la commune de Mora, il y'a ni l'hôpital de référence ni l'hôpital Régional. En zone urbaine, les ménages fréquentent plus l'hôpital de District 69,5% et 20,3% partent parfois au Centre Médical d'Arrondissement (CMA). On peut l'expliquer par le fait qu'en ville les populations s'en tiennent plus à la qualité de service et non au coût des soins. Sur l'ensemble des populations enquêtée, il se dégage que les centres de santé sont plus fréquentés 6 personnes sur 10 par rapport à l'hôpital de district où 2 personnes sur 10 y vont et 4 sur 10 dans les Centres Médical d'Arrondissement en zone rurale. Les raisons de cette fréquentation peuvent être entre autres la disponibilité de CSI qui se trouvent proches des populations dans les grandes villages ou quartiers de la commune de Mora c'est la raison à vérifier dans le tableau suivant

Tableau 23: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	55,9	44,1	100,0	2433,9	51,1
Rural	61,6	38,4	100,0	4181,3	240,5
Ensemble	60,5	39,5	100,0	3833,0	202,7

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

L'étude s'est intéressée à comprendre quel est la principale raison de choix de formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins par les populations des différentes strates d'habitation. A la question de savoir la principale raison que les populations fréquentent les FOSA en rapport avec la proximité, le OUI prime sur le NON en zone urbaine comme rurale. Mais, il faut savoir la distance pour arriver dans un centre d'une FOSA diffère selon qu'on est en zone urbaine ou rurale. Les ménages de la zone urbaine parcourent seulement 2433,9m pour arrivent dans une FOSA et celles de la zone rurale font pratiquement près du double soit 4181,3m des personnes de la zone urbaine. En ce qui concerne le temps mis pour obtenir les soins, la différence est encore très large selon qu'on soit en ville ou village. Il n'est pas du tout aisé d'arriver pour obtenir les soins près de 240,5 mn soit 4 heures du temps. Il est quand même significatif et raisonnable pour les ménages de la zone urbaine qui peuvent bénéficier des soins à moins 1heures.

Les FOSA sont disponible au sein de la commune, qu'en est-il du matériel de soins ?

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Ici, il est question de savoir le matériel que l'on trouve dans les FOSA. Le tableau ci-dessous nous en dit mieux.

Tableau 24: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	Seringues	Alcool	Coton	Bétadine	Thermomètre	Tensiomètre	Balance	Gants	Autres
Urbain	76,3	100	96,6	88,1	69,5	93,2	79,7	88,1	86,4	0
Rural	73,4	90,7	87,3	89	71,7	85,7	82,7	77,6	65	1,3
Ensemble	74	92,6	89,2	88,9	71,3	87,2	82,1	79,7	69,3	10

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Les minimums matériels possible pour une boîte à pharmacie sont : Ciseaux, Seringues, Alcool, coton, bétadine, thermomètre, tensiomètre, balance, gants... une moyenne de 7 personnes sur 10 en zone urbaine et zone rurale déclarent que ces petits matériels existent dans les FOSA de la commune de Mora. Il faut donc maintenir cette pérennité de disponibilité de petit matériel des soins au sein FOSA d'où l'importance des finances.

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Ici, nous allons chercher à comprendre le montant moyen payé pour une consultation ordinaire en fonction du milieu de résidence des ménages, l'appréciation du montant payé, l'exigence de paiement de frais supplémentaires ou non dans ces formations sanitaires. Cette partie présente la proportion du jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins en fonction du milieu de résidence par les ménages.

Tableau 25: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	823,7	45,8	1,7	39	55,9	5,1	100
Rural	580	32,1	3	46,4	41,8	11,8	100
Ensemble	628,6	34,8	2,7	44,9	44,6	10,5	100

Source: Enquête CCAP2, Mora 2022

En zone rurale 3 personnes sur 10 et une personne sur 10 déclarent qu'il y'a d'autres frais non autorisés qui sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique. Cet état de choses montre qu'il y'a l'arnaque dans nos formations sanitaires, laquelle il faut y remédier afin de moins appauvrir les ménages.

Le montant attendu par un ménage pour une consultation ordinaire est de varie d'une strate de résidence à une autre. En zone rurale, il est de 823 FCFA et 580 FCFA en zone rurale. 04 individus sur 10 estiment qu'il est élevé au centre urbain et 03 individus sur 10 estiment qu'il est aussi élevé au centre rural.

Pratiquement 4 individu sur 10 de la zone urbaine et rurale, jugent bon l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

A présent, il est important de s'arrêter pour savoir quelle est l'appréciation et le niveau de satisfaction des ménages par rapport l'offre de service rendu dans les formations sanitaires dans la commune de Mora.

Tableau 26: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	72,9	72,9
Rural	66,2	73,4
Ensemble	67,6	73,3

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

D'après les données du tableau ci-dessus, l'appréciation se porte sur la disponibilité des médicaments dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins et les problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

En zone urbaine, sept ménages sur dix déclarent que les médicaments sont disponibles et six sur dix en milieu rural. Pour la résolution des problèmes dans la formation sanitaire, sept ménages sur dix en zone rurale comme urbaine déclarent que les problèmes sont résolus.

Le tableau ci-dessous va nous permettre d'analyser la non satisfaction des ménages et les raisons de la non satisfaction des ménages des services de santé.

Tableau 27: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres
Urbain	6,77	50,0	50,0	0	25	0	0	0	25	50	0
Rural	18,56	27,3	56,8	9,1	20,5	0	29,5	4,5	18,2	38,6	0
Ensemble	16,21	29,2	56,3	8,3	20,8	0	27,1	4,2	18,8	39,6	0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

On constate que 50% des ménages déclarent être insatisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire à cause l'éloignement des formations sanitaires, la mauvaise qualité des services offerts et le coût élevé de l'accès aux soins de santé en zone Urbaine.

La raison principale de non satisfaction des ménages de la zone rurale est la mauvaise qualité des services offerts soit un pourcentage de 56,8 %. L'autre raison de non satisfaction en zone rurale est également le coût élevé soit une déclaration de trois individus sur dix. Les ménages de la zone rurale soit trois individus sur 10 sont également non satisfait en ce qui concerne l'insuffisance des médicaments. Tous argument avancé par l'ensemble des populations enquêtées permet de dire qu'il faut une subvention de la part de la commune pour rendre le prix des médicaments raisonnables et t'attirer également l'attention du personnel sur l'offre de service de qualité. Ceci passe par le renforcement de capacité que l'Etat devrait faire aux personnels soignants de la commune de Mora

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Les ménages enquêtés ont évoqué un ensemble d'actions pour remédier aux insatisfactions de l'offre des services de santé. Ces actions

sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 28: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	Autres
Urbain	15,3	39,0	45,8	8,5		33,9	28,8	6,8	11,9	0	1,7	0	0	0
Rural	11,8	46,4	44,3	19,0		25,7	26,6	21,5	19,8	11,4	5,1	5,1	1,3	0
Ensemble	12,5	44,9	44,6	16,9		27,4	27,0	18,6	18,2	9,1	4,4	4,1	1,0	0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Les différentes actions envisagées sont : l'ajout de nouvelles formations sanitaires, l'extension ou la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, l'amélioration de la gestion des formations sanitaires et la réduction du coût d'accès aux soins de santé.

Un ménage sur dix se propose de faire un plaidoyer pour le respect des normes sectorielles en milieu urbain et rural. Quatre ménages sur dix pensent plutôt pour un plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaire en milieu urbain et rural. Ceci s'explique la présence des humanitaires qui pullulent la commune de Mora. Un individu sur dix dans l'ensemble estime faire un plaidoyer de réhabilitation et d'équipement des FOSA. En zone rurale, quatre individus sur dix déclarent qu'il faut subventionner les FOSA ceci permettrait un coût d'achat des médicaments accessibles à tous. Cinq ménages sur dix trouvent judicieux d'entamer plutôt un le développement de partenariats publics-privés en zone rurale.

Après analyse du secteur de la santé, nous allons maintenant c'est qu'est le service de l'Education dans la commune de Mora.

III.4 Services de l'éducation

Pour évaluer le service de la santé les critères mis en exergue sont entre autres : La Fréquentation scolaire dans la commune ; l'accessibilité de l'école publique dans la commune, les caractéristiques de l'environnement scolaire ; le coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école ; l'appréciation du service de l'éducation par cycle, les actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

La fréquentation scolaire dans la commune se penche entre autres sur le pourcentage des enfants dans les ménages selon les cycles d'enseignement et leur répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public.

Tableau 29: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire			Secondaire			Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Public	Privé	Privé confessionnel	Public	Privé
Urbain	80	20	80,18	8,10	11,71	97,52	2,12	0,35		
Rural	100	0	97,29	2,70	0	92,74 3	3,62	3,62		
Ensemble	90	10	91,59	4,50	3,90	84,17	6,32	9,493		

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Les enfants de la commune de Mora fréquentent ces différents établissements en fonction du lieu de résidence. En milieu rural parce qu'il y'a que l'école maternelle publique 100% des enfants y vont là-bas. Contraire en zone urbaine parce qu'il y'a aussi l'école maternelle privée, 20% des enfants fréquentent cette dernière. Dans l'ensemble, 9 enfants des ménages sur 10 fréquentent l'école publique. Cela s'explique par la disponibilité des écoles publiques et sa gratuité au Cameroun. Pour l'école primaire privée en zone rurale deux enfants sur dix contrairement à la zone urbaine un enfant sur dix. Dans le primaire fréquentent dans l'enseignement public et 10% sont dans l'école privée laïc. Dans l'enseignement secondaire, 84,17 enfants fréquentent dans le public et 6,32 vont au privé dans l'ensemble. Ceci s'explique par la cherté des coûts d'éducation dans le secteur privé. Le tableau 3.27 ci-dessous donne les raisons avancées par les ménages pour le choix d'une école.

Tableau 30: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	12	60	56
Rural	28,57	28,57	100
Ensemble	15,62	53,12	65,62

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Tableau 31: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	65	18,14	27,60	84,14	15,85	100
Primaire	71,66	55,27	58,58	90,22	9,77	100
Secondaire	60	16,03	24,91	87,83	12,16	100
Formation professionnelle	25	0,42	5,38	81,25	18,75	100

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

En milieu urbain six personnes sur 10 connaissent l'existence de l'école maternelle et huit sur dix estiment qu'elles leurs sont proches. Cependant, on lit dans le tableau que dans la zone rurale un ménage connaît l'existence d'une école maternelle et une personne seulement sur dix pense l'école maternelle est proche en zone rurale.

Sur l'ensemble des ménages interrogées sur l'existence de l'école primaire 58,58 % connaissent sa disponibilité. 9 personnes sur 10 déclarent que l'école primaire est proche des ménages. Comme les établissements de l'enseignement secondaire sont concentrés dans les grandes centres d'agglomération, un ménage sur dix est au courant de son existence en zone rurale.

Les formations professionnelles sont peu connues des populations enquêtées 5,38 %. Un effort reste à faire pour la vulgarisation des écoles professionnelles pour que les populations trouvent une formation afin de mener une activité professionnelle.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Cette partie présente l'accessibilité des ménages aux écoles en fonction du milieu de résidence.

Tableau 32: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural		Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis		
Maternel	91,66	2,8	11,65	1,24	27,82	1,56
Primaire	606,68	14,16	8840,72	34,16	7177,28	30,12
Secondaire	611,58	11,56	692,10	15,15	675,84	14,43
Formation professionnelle	0	0	232,06	1,01	185,18	0,80

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Les enfants parcourent en moyenne 91,66m pour se rendre dans l'enseignement maternelle ; 606,68m pour se rendre dans les établissements primaire et 611,58 pour le secondaire en milieu urbain.

En milieu rural, les ménages parcourent 11,65m en 1,24 minutes pour les écoles maternelles, contre 8840,72 m en 34,16 minutes pour les écoles primaires. Pour se rendre dans les établissements professionnels, la distance moyenne parcourue est de 185,18 m.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Selon le milieu de résidence, cette sous -section présente les différentes caractéristiques de l'environnement scolaire d'une part, le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle et la Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions et la raison de non-participation aux réunions de de l'APEE.

Tableau 33: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté				
	<i>a un cycle complet</i>	<i>a un atelier complet</i>	<i>a une salle par niveau de classe</i>	<i>Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves</i>	<i>Distribution de livres scolaires</i>
Maternel	6,6		6,66	6,66	0,67
Primaire	45		48,33	36,66	1,68
Secondaire 1 ^{er} cycle	28,33		30	28,33	
Formation professionnelle	0		0	0	

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

On constate que dans l'enseignement primaire 45% des établissements ont un cycle complet. Dans la commune, aucun établissement maternel n'a un atelier. Au niveau du secondaire seulement 30% ont une salle de classe par niveau de classe. La disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves est catastrophique en général : 6,66 % au niveau maternelle ; 36,66 au niveau primaire ; 28,33 au second cycle. La distribution est également pareil au niveau maternel avec 0,66 et 1,68 au niveau primaire. Pour respecter les standards de l'enseignement, un grand travail reste à faire dans le cadre d'équipement des salles de classes en tables bancs, la construction des salles supplémentaires. Le tableau suivant présente le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle.

Tableau 34: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	52,75	100	0	0	100
Primaire	74,39	76,19	15,87	7,93	100
Secondaire	94,35	67,85	28,57	3,57	100
Formation professionnelle	58	0	100	0	100

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

A l'école maternelle, il y'a 52,75 ont des nombres moyens d'élèves par salle. Au primaire 7 sur 10, au secondaire 9 sur 10 salles de classes ont des nombres moyens d'élèves. La norme voudra que qu'une salle de classe ait un effectif de 60 élèves par salle.

Pour ce qui est de l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la salle de classe, on constate qu'au niveau du maternelle, les enseignants sont réguliers à 100%. Après la maternelle ceux du primaire sont aussi réguliers soit 76,19%. Dans les formations professionnelles, les enseignants sont moyennement réguliers à 100%. Pour remédier à cette tare, les sectorielles de l'éducation doivent veiller sur l'assiduité des enseignants pour espérer une bonne réussite.

Parlant également de la réussite, l'APEE a également un rôle à jouer.

Tableau 35: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence et selon la raison

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE			Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Urbain	Rural	Total	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	0	0	0,33	0	0	0	0	100
Primaire	0	0	11,78	31,42	11,42	57,14	11,42	5,71
Secondaire	0	0	6,06	16,66	16,66	38,88	5,55	33,33

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Les ménages ne participent aux réunions de l'APEE pour plusieurs raisons. Les données collectées auprès des ménages montrent que 0,33 des ménages participent aux réunions de l'APEE dans le cycle maternel. Dans le cycle primaire, 11,78 % et 6,06 % au secondaire déclarent ne pas assister aux réunions de l'APEE. Les fondements de cette non-participation est dû au fait que les réunions sont généralement d'ordre d'information. Il faut donc que les responsables d'AAPE pensent aux réunions participatives des parents d'élèves.

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Durant cette partie, le montant moyen payé par les ménages, l'appréciation par ménages des frais exigibles dans les établissements fréquentés par les enfants et aussi la connaissance des ménages des acteurs ayant réfectionnés les ouvrages présents au niveau des différents établissements scolaires en fonction du cycle sont commentés et analysés.

Tableau 36: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d' enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonné	Faible	0
Maternel	4312,5	4625	2562,5	11500	87,5	0	12,5	0,33
Primaire	589,28	1705,15	300,39	2594,82	33,33	60,31	6,34	2,02
Secondaire	6794,64	8853,57	1080,35	16728,56	62,5	35,71	1,78	2,35
Formation professionnelle	50000	0	0	50000	100	0	0	0,33

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Un élève régulièrement inscrit doit s'acquitter des différentes rubriques suivantes : les frais exigibles, l'inscription, l'APEE et d'autres frais. Les données collectées des ménages nous font savoir que le montant moyen à payer par an pour le cycle maternel est 11500 FCFA ; 2594 FCFA au primaire, 16728 FCFA au secondaire et 50000fcfa environ.

87,5 % de la population enquêtée estime qu'au niveau maternelle le cout est élevé. Au niveau du primaire 6 ménages sur 10 pensent que le cout de la scolarité est raisonnable. A l'enseignement, 6 individus sur 10 trouvent le prix de la scolarité raisonnable. Au regard de tout ce qui précède, l'Etat doit rendre l'école accessible à tous a mettant un prix raisonnable appréciable par tous les ménages.

Tableau 37: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagés ont été réfectionnés	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		APEE	Maire	Organisation du village	MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP	Elites	Autres
Maternel		2,02	0,33	0,33	1,01	0	0
Primaire		39,39	8,08	11,45	7,4	2,70	1,34
Secondaire		15,15	4,37	3,70	5,7	2,35	0,67
Formation professionnelle		0	0	0	0,3	0	0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Plusieurs acteurs interviennent la réfection des ouvrages endommagés dans les établissements scolaires. Le tableau ci-dessus nous fait état de ce que les élites n'interviennent dans la réfection des écoles maternelles et professionnelles. L'APEE apparait comme l'organe incontournable à la réfection en milieu scolaire soit 39,39 au primaire. A côté de l'APEE au niveau du primaire la relève est assurée par les organisations du villages/ quartiers. Il faut aussi dire la commune agit également dans la réfection des ouvrages scolaires. Elle devait normale être la première instance à mieux agir dans le cadre de la décentralisation.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Les critères de l'appréciation du service de l'éducation sont : l'éloignement de l'établissement, l'insuffisance de salles de classe, l'insuffisance d'équipements, l'insuffisance des écoles, l'assiduité du Personnel, la ponctualité du personnel.

Tableau 38: Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d' enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d' éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :											
		Eloignement de l' établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d' équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	0,33												
Primaire	7,40	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	0
Secondaire	3,36	13,7	54,5	63,7	45,5	9,09	4,55	27,2	50	40,1	22,72	13,6	0
Formation professionnelle	0	40	40	60	40	10	10	20	40	20	40	40	

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

La non satisfaction des ménages enquêtées au niveau du primaire est 100% au niveau de son éloignement et son coût élevé.

Au niveau du secondaire 50% des ménages est insatisfait sur l'absence de distribution des manuels scolaires et 6 ménages sur 10 insatisfaits aussi sur l'insuffisance d'équipements. La commune doit équiper les enseignements secondaires pour un résultat plus efficient.

Pour tous les critères minimum 4 individus sur 10 sont insatisfaits en ce qui concerne la formation sanitaire, pourtant la formation professionnelle est un soulager de développement.

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Dans le tableau ci-dessous, les actions envisagées par les ménages en vue de l'amélioration du service de l'éducation sont regroupées.

Tableau 39: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d' excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l' autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l' affection du personnel	Autres
Maternel	1,01	0,67	1,01	0,33	0	1,01	0
Primaire	8,08	15,49	17,84	11,78	7,40	15,48	0,33
Secondaire	4,37	9,09	8,75	2,70	1,68	7,40	0
Formation professionnelle	0	0,33	0	0	0,33	0	0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Pour une bonne amélioration des services éducatifs au niveau du 15,49 des populations fondent leur action sur la sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle au niveau du primaire tout en faisant le Suivi rapproché des relations parents/enseignante soit un pourcentage de 17,84 %.

Au niveau du secondaire, 4,37 % des parents estiment que la perfection du service éducatif passe par le prime de l'excellence aux écoles et 7,40 % pensent qu'il faut faire un plaidoyer pour l'affection du personnel.

L'autre actions, c'est la restauration de l'autorité des enseignants soit 11,78% au primaire et 2,70 au secondaire.

Les deux actions propices que les populations souhaitent au niveau de la formation professionnelle sont la Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle et la formation des enseignants avec chacune 0,33%.

Le sujet de l'éducation est également un sujet à jour dans la communauté.

Tableau 40: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélégats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	1,68	0,33	0,67	1,34	0	0	0,33	0,33	0,33	0
Primaire	28,28	1,01	7,07	14,81	5,05	9,42	6,39	5,38	5,72	0
Secondaire	12,79	1,68	3,03	6,73	2,69	3,70	3,70	1,34	3,03	0,33
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0,33	0	0

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Les actions communautaires pour l'amélioration des services communautaires sont entre autres participation aux activités de l'école Prime aux bons enseignants, dénonciation des enseignants indélégats renforcement des relations parents-enseignants, acquittement des cotisations, renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE, diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE, diffusion des bonnes pratiques, contrôle de la présence régulière des enseignants, autres. Au niveau primaire 14,81% pensent qu'il faut le renforcement des relations parents-enseignants. Au niveau secondaire, 12,79 estiment qu'il la participation aux activités de l'école. La pris en compte de l'aspect genre se dégage tant au niveau primaire 9,42 % qu'au niveau secondaire 2,69 %.

En somme, il faut dire que tous les critères cités ci-haut concourent à une éducation de qualité. Communauté, enseignants, commune, Etat doivent conjuguer un effort pour que l'éducation soit un succès afin d'éviter les tares de l'analphabétisme qui parfois conduit à la dérive jeunes.

III.5 Fourniture des services communaux

La commune de Mora comme toutes les autres communes offrent des services à ses populations. Les services disponibles sont entre autres l'établissement des actes de naissance, l'authentification et la légation des documents etc. dans cette partie, nous allons voir l'appréciation de ces services par les bénéficiaires qui sont les ménages.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 41: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Temps mis pour obtenir le service communal							
	Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
	En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Acte de naissance	18,87	1,89	0	18,87	18,87	37,74	3,77	100
Acte de décès	0	50	0	0	50	0	0	100
Acte de mariage	50	0	0	0	0	50	0	100
Légalisation des documents officiels	0	14,29	35,71	35,71	7,14	7,14	0	100
Aménagement des voiries	0	0	0	0	50	50	0	100
Gestion des déchets /assainissement	0	50	0	0	0	0	50	100
Hygiène et salubrité	100	0	0	0	0	0	0	100
Aménagement des espaces verts et de loisir	100	0	0	0	0	0	0	100
Transport public	100	0	0	0	0	0	0	100
Éclairage public	100	0	0	0	0	0	0	100
Aménagement des aires de jeux	66,67	0	0	0	0	16,67	16,67	100
Certificat de domicile	100	0	0	0	0	0	0	100
Authentification des documents	40	0	0	40	0	20	0	100
Informations	50	0	0	0	0	50	0	100
Autres	0	16,67	16,67	50	0	16,67	0	100

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Les services communaux les plus sollicités par les ménages au sein de la commune de Mora sont : la délivrance de l'acte de naissance, la légalisation des documents officiels et les autres services non classés. Il était demandé aux populations en combien de minute, jour, semaine, mois et année et en combien de temps un document peut être disponible. La déclaration des enquêtés varient donc selon son appréciation. Pour la délivrance de l'acte de naissance, trois personnes sur dix déclarent qu'il est obtenu au bout d'un mois et d'un an. Une personne sur dix déclare aussi qu'il est obtenu au bout d'une minute. Pour cette personne on peut qu'il ne maîtrise pas la notion du temps car on ne peut authentifier un document en une minute. Pour l'authentification des documents, une personne sur dix dit qu'il obtenu au bout d'une heure. Toujours pour l'authentification des documents, trois individus sur dix pensent qu'il est disponible au cours d'une heure ou un jour.

Pour délivrer un service, il y'a certainement des contraintes.

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 42: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible /absent	Absence de travail de matériel	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres
Acte de naissance	52,83	28,6	3,57	3,57	60,71	3,57	0
Acte de mariage	0						0
Acte de décès	0						0
Légalisation des documents officiels	21,42	33,3	0	0	66,66	0	100
Délivrance des documents d'urbanisme	100	50	0	0	50	0	100
Aménagement des voiries	50	0	0	100	0	0	100
Gestion des déchets / Assainissement	0						
Hygiène et salubrité	0						
Aménagement des espaces verts et de loisir	0						
Transport public	66,66						
Eclairage public	83,33	20	0	0	80	0	100
Aménagement des aires de jeux	0						
Certificat de domicile	60	66,7	0	33,33	0	0	100
Validation des plans de localisation	0						
Authentification des documents	33,33	0	50	50	0	0	100
Informations	0						
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0						
Autres	52,83						

Source : Enquête CCAP2, Mora 2022

Dans ce tableau, les contraintes analysées sont fondées sur le délai, long ou très long. Il ressort de l'enquête que 52,83 des ménages déclarent que le temps mis pour entrer en possession de l'acte de naissance est très long ou long. Cette lenteur est dû au Personnel indisponible/absent, absence de travail

de matériel, incompétence du personnel, mauvaise organisation, refus de corrompre. Pour les autres services, les raisons avancées sont pratiquement les mêmes.

Pour la légalisation des documents le délai est très long à cause du Personnel indisponible/absent 33,3% et mauvaise organisation 66,6%. Pour la légalisation des document officiels c'est textuellement c'est deux arguments soit 50% chacun. Pour l'aménagement de la voirie 50% des ménages enquêtés déclarent que c'est l'incompétence du personnel à 100%.

L'ensemble des populations estiment à 88,3% que le délai est long pour l'offre de l'éclairage à cause de la mauvaise organisation 80% et 20% de du Personnel indisponible/absent.

Tableau 3. 1 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

<i>Service communal</i>	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	16,98
Acte de décès	50
Acte de mariage	75
Légalisation des documents officiels	0
Délivrance des documents d'Urbanisme	0
Aménagement des voiries	50
Gestion des déchets /assainissement	100
Hygiène et salubrité	100
Aménagement des espaces verts et de loisir	100
Transport public	33,33
Eclairage public	16,66
Aménagement des aires de jeux	100
Certificat de domicile	40
Validation des plans de localisation	50
Authentification des documents	33,33
Informations	50
Autres	0

Source : Enquête CCAP2,Mora 2022

Pour obtenir un service au sein de la commune de Mora beaucoup de ménages déclarent payer un pourboire au personnel de la commune. 16,98 % des ménages déclarent avoir payé pour les actes de naissance, 75% pour les actes de mariage et décès 50%, 16,66 % pour les éclairages publics, 100%

pour l'aménagement des aires des jeux, 40% pour les certificats de domicile, 50% pour avoir des informations.

Au regard de ce qui précède, il ressort qu'il y'a rançonnage que pour la légalisation des documents Délivrance des documents d'Urbanisme officiels pour d'autres services chez les citoyens. Un tel état de choses doit amener la commune à veiller à la gratuité de service public.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

L'étude du Score dans la commune de Mora a cherché aussi à si oui ou non les ménages sont informés des activités de la commune. Le tableau ci-dessous résume les données collectées durant les enquêtes.

Tableau 43: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Urbain	0	0	0	6,66	1,7
Rural	8	0,84	0,84	8,86	4,6
Ensemble	7	0,67	0,67	8,41	4,0

Source: Enquête CCAP2, Moza 2022

En zone urbaine les ménages ont déclaré être informés de deux activités de la commune : sur l'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement à 6,66 et sur l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement à 1,7.

En milieu rurale, les populations déclarent être au courant des activités de la commune à 8% sur les actions programmées au cours de l'année dernière, 0,84% sur la communication sur le budget annuel 0,84 % sur la communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière, 8,86% sur l'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement et 4,6% sur l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement.

Il y'a donc au total 7% de communication des actions de la commune chez les populations. Ceci par manque de bonne foi pour la commune à communiquer ou par manque de bonne des populations à la recherche de la communication ? en tout cas, l'information doit être véhiculer et rechercher pour une action participative et efficace dans la commune de Mora.

III.5.4 Appréciation des services communaux

L'étude a donnée l'opportunité aux ménages de dire leur appréciation sur les services communaux en milieu urbain et milieu rural.

Tableau 44: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	36,66	40,9	72,72	4,54	40,90	22,72	18,18	22,72	22,72	0	0
Rural	57,80	22,6	64,23	6,56	15,32	13,86	17,51	43,79	21,16	10,21	2,2
Ensemble	53,53	25,2	65,40	6,28	18,86	15,09	17,61	40,88	21,38	8,80	1,9

Source : Enquête CCAP2, Moza 2022

53,53 % de l'ensemble des citoyens disent qu'ils ne sont pas satisfaits de l'offre des services communaux. En zone urbaine la principale raison est la non information des populations de la gestion communale 72,72%. A côté de cette principale raison, nous avons la corruption 40,90% et la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers 40,9%.

36,66 % seulement des populations urbaines sont insatisfaits de l'offre des services communaux, alors que celles de la zone rurale est de 57,80%. La non information des populations de la gestion communale s'élève à 64,23%. La zone rurale se pliant également la méconnaissance des actions menées par la commune soit un taux de 43,79%. 10,21% des ménages de la zone rurale pensent que le mauvais service communal est aussi dû à l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints).

Toutes ces insuffisances méritent une capacitation du personnel de la commune et une sensibilisation pour un service exemplaire.

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Les ménages de la zone urbaine comme rurale se sont engagés au regard des collectées pour mener des actions afin d'améliorer les services au sein de la commune de Mora

Tableau 45: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	56,7	20	61,66	11,66	3,33	1,66	13,33	1,66	11,66	0
Rural	57	13,92	53,58	6,75	10,54	4,21	21,94	19,40	37,97	0,4
Ensemble	56,9	15,15	55,21	7,74	9,09	3,70	20,20	15,82	32,65	0,3

Source : Enquête CCAP2, Moza 2022

Les ménages de la zone urbaine s'engagent à contribuer pour l'amélioration des services communaux à 56,7%. L'action qu'ils pensent être plus utile est la Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions) soit 61,66%. Les autres actions à faire en plus de celles citées précédemment sont la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires 13,33%. Les ménages de la zone évoquent la participation aux réunions d'informations et de sensibilisation de la commune comme action à relever pour le bon service communal à 11,66%.

En zone rurale des individus enquêtés donnent leur accord à contribuer aux actions de l'amélioration de la qualité de besoins de service communaux ; 57 % décident de contribuer à la diffusion des informations communales dans la communauté, 13,92% s'engagent à l'alimentation et exploitations des boîtes à suggestions, 53,58% participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions). Aussi, 21,94 %des ménages s'engagent dans la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires, 19,40% d'adhérent à des groupes d'écoute des radios communautaires et 37,97% des ménages s'engagent à participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune.

Chapitre 4 : PLAN D' ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L' ACTION PUBLIQUE

Dans cette dernière partie, nous allons établir un plan d'action pour commune Mora en fin de remédier aux éventuels manquements observés lors des analyses des données collectées auprès de ménage. Ainsi, l'explication des populations dans l'offre de service publique est très importante notamment dans le secteur de l'eau, santé, éducation et service communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reportage des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;

- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives ...) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

➤ **Le président :**

➤ **Le rapporteur :**

➤ **Les membres :**

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux ;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Tableau 46: Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Nyanon	Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau	Redynamisation des COGES points d'eau existant	Responsable secteur eau	2022	2025	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGES	25%	100%	Commune	
		Création de nouveau COGES	Responsable secteur eau	2022	2025	Rapport / PV de réunion de création des COGES	30	100	Commune	
		Formation / recyclages des GOGES	Responsable secteur eau	2022	2025	Rapport / PV de réunion de formation des COGES	10	50	Commune	
	Améliorer l'accès à l'eau potable	Organisation de séance de formation de population sur la chaine de l'eau	Responsable secteur eau	2022	2025	Rapport / PV de formation des populations	0	30	Commune	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Organisation des séances de formation des populations sur les techniques de potabilisation de l'eau	Responsable secteur eau	2022	2025	Rapport / PV de formation des populations	0	50	Commune	
	Réhabilitation des points d'eau existant	Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	Responsable secteur eau	2022	2025	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs	0	50	Commune	
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur contribution pour les maintenances des points d'eau	Responsable secteur eau			Rapport / PV de formation des populations	0	50	Commune	
Santé										
Améliorer l'accès aux soins de santé de qualité	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	District de sante	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Plaidoyer pour améliorer l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	District de sante	
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	2022	2025	Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA	50	100	District de sante	
		Création des FOSA	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Rapport / PV de réunion de création des COSA	03	15	District de sante	
		Formation des FOSA	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Rapport / PV de réunion de formation des COSA	0	50	District de sante	District de sante
		Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de santé de qualité	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Rapport / PV de réunion de formation des COSA	0	100%	District de sante	District de sante

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	50	District de sante	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	2022 à 2025		Fiche décharge plaidoyer envoyé	0	50	District de sante	
Éductions										
Augmenter l’offre et la qualité de la formation dans le système éducatif national	Faire un plaidoyer pour l’affectation du personnel enseignant	Rédaction de la lettrede plaidoyer	Commune	2022 à 2025		Personnel enseignant affectés	/	/	Archives Commune	
	Faire un plaidoyer pour la création desétablissements maternels, primaires, secondaires et de formation professionnelle	Rédaction de la lettrede plaidoyer	Commune	2022 à 2025		Nombre d’établissements scolaires et de formations créés	/	/	Archives Commune	
	Mettre en place les systèmes de transport des	Dotation des établissements scolaires de	Commune	2022 à 2025		Nombre de véhicules de transport dotés	0	2	Factures d’achat des	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	élèves	l'espace urbain communal des véhicules de transport en commun				dans les établissements scolaires			véhicules	
		Recrutement des chauffeurs qualifiés	Commune	2022 à 2025		Nombre de chauffeurs recrutés	0	4	Contrat de travail	
		Cartographie des habitations des élèves	Commune	2022 à 2025		Nombre des habitations repérées	0	100%	Carte des habitations des élèves	
	Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir les cycles complets dans tous les ordres d'enseignement ;	Identification des besoins	Commune	2022 à 2025		Coût de transport évalué			Business plan	
		Rédaction du dossier d'appel d'offre et sélectionner des prestataires	Commune	2022 à 2025		Nombre de salles de classe à construire	0	10	Rapport étude de faisabilité	
		Mise en place des comités citoyens desuivi (CCS)	Maitre d'ouvrage ou Commune	2022 à 2025		Nombre de prestataires sélectionnés	0	10	Procès-verbal passation du marché	
		Vérification et validation de la qualité technique des	Communauté	2022 à 2025		Nombre de comités citoyens de suivi mis en	0	10	Procès-verbal d'installation du comité	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		salles de classe construites				place				
			Commission de réception et CCS	2022 à 2025		Nombre de salles de classe construites en bon état	5	10	Rapport de suivi et Procès-verbal	
Fourniture des services communaux										
Améliorer les conditions de vie des populations résidant dans le territoire Communal	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication au niveau communal en direction des citoyens	Organisation des campagnes de vulgarisation des informations relatives aux services communaux	Comité de pilotage	2022 à 2025		Nombre de campagnes de vulgarisation organisées	0	6	Rapport d'activité de la Commune/ Comité de pilotage	
		Conception des affiches et les afficher dans tout le territoire Communal	Comité de pilotage	2022 à 2025		Nombre d'affiches conçues et affichées	0	17	Rapport d'activité de la Commune	
	Créer et animer une radio communautaire/communale	Rédaction d'une lettre de plaidoyer pour la création d'une radio communautaire	Comité de pilotage	2022 à 2025		01 radio communautaire créée	/	/	Rapport des activités Comité de pilotage	
		Construction et équipement de la	Comité de pilotage/Com	2022 à 2025		01 radio communautaire construite et	/	/	Fréquence de la radio	

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
		radio communautaire	mune			équipée				
		Diffusion des émissions de vulgarisation des informations et d'actions de la Commune en langue locale	Commune	2022	à 2025	Nombre d'émissions diffusées	/	/	Fréquence de la radio	
	Systématiser les réunions de concertation et de restitution entre les Conseillers municipaux et leur base avant et après les sessions de conseil municipal	Organisation des réunions de concertation entre les conseillers municipaux et la base avant la session du conseil municipal	Comité de pilotage/ Communauté	2022	à 2025	Nombre de réunions de concertation organisées	/	/	Procès-verbal de la réunion	
		Organisation des réunions de restitution entre les conseillers municipaux et la base après la session du conseil municipal	Comité de pilotage/ Communauté	2022	à 2025	Nombre de réunions de restitution organisées	/	/	Procès-verbal de la réunion	
	Ancrer fondamentalement l'action de la	Choix de tous les projets à financer	Commune	2022	à 2025	Nombres de	0	10		

Objectif global	Objectifs spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin					
	Commune sur le Plan Communal de Développement (PCD)	dans le PCD en fonction de la priorité des populations				projets choisis dans le PCD			PCD/BIP	
	Instaurer un espace de réception et d'écoute du grand public par l'Exécutif municipal	Organisation d'une séance de dialogue citoyen entre l'Exécutif et les citoyens	Commune/ Communauté	2022 à 2025		Nombre de séances organisées	0	3	Rapports des séances	
	Faciliter et accélérer les procédures d'obtention des services communaux à l'instar des actes de naissance et définir les délais de délivrance des différents actes ou services	Fourniture du matériel de travail aux services concernés	Commune	2022 à 2025		Le matériel de travail est disponible	/	/	Rapport d'activité de la Commune	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'Objectif de Développement du PNDP est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des Communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Le développement sur les territoires communaux d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique requiert de conduire une enquête sur la perception des populations de l'espace communal sur l'offre de services publics et sur les services communaux.

Cette enquête engagée par le PNDP en partenariat avec GRADEV dans la Commune de Mora avait pour objectif de capter, à partir d'un échantillon de 308 ménages, la perception des populations sur la satisfaction de l'offre des services publics dans quatre secteurs : hydraulique, santé, éducation et services communaux. Dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique à réaliser sur le territoire communal, les enquêtes menées ont permis d'élaborer un outil de gouvernance locale à travers lequel des changements considérables pourront être capitalisés pour améliorer les conditions de vie des populations.

Il ressort de l'analyse des résultats de l'enquête menée que les populations de la Commune de Mora sont insatisfaites à 77,8%, ont besoin de l'amélioration de l'offre en eau potable. L'amélioration de la gouvernance sanitaire a également été sollicitée ; 16,21% des ménages enquêtés sont insatisfaits. Dans le domaine de l'éducation l'amélioration des conditions d'enseignement en termes d'infrastructures de qualité, d'augmentation du personnel et de réduction du coût de la scolarité constituent l'essentiel des attentes. Deux ménages sur dix sont insatisfaits de l'offre de l'éducation.

Les dysfonctionnements et les faiblesses relevés peuvent trouver leur solution dans les forces et les opportunités qui existent potentiellement dans la Commune et que l'on peut mettre en œuvre pour densifier davantage l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales à travers le budget participatif, le dialogue citoyen et la consultation publique.

En outre, les solutions envisagées par secteur pour retourner la situation sont les suivantes :

Dans le secteur de l'hydraulique,

L'amélioration de l'offre en eau potable se fera à travers l'augmentation des points d'eau, l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants, l'amélioration de la gestion des points d'eau existants, la remise en service des points d'eau en panne.

Dans le secteur de la santé,

Les principaux axes de changement sont l'amélioration de la gouvernance sanitaire et

l'approvisionnement en médicaments.

Dans le secteur de l'éducation,

Les axes de changement retenus sont l'amélioration de l'offre en infrastructures de qualité, la réduction des coûts de scolarisation et l'amélioration des conditions d'enseignement.

Par rapport aux services communaux,

Les axes d'amélioration de la gouvernance communale requièrent plus de communication sur les actions de la Commune, plus d'implication des populations dans la prise de décision, plus de transparence dans la gestion, plus de proximité avec les administrés.

GRADEV, de concert avec les acteurs communaux de la Mairie de MORA, a élaboré un plan d'action conjoint qui servira de base pour l'accompagnement de la Commune dans la conduite des changements attendus par les populations.

ANNEXES

Annexe 2 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification			
S1Q01	Région		
S1Q02	Département		
S1Q03	Lot de Communes		
S1Q04	Commune		
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?		
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)		
S1Q07	Votre commune connaît-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non		
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres		
S1Q09	Téléphone du répondant		
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)		/ /
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)		/ /
S1Q12	Nom du superviseur communal		
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X Y Z		
S1Q14	Résultat de la collecte		
	1=Enquête complète 2=Enquête incomplète 3=Refus 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres		
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête :		
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très m		

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	S2Q01 : Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
C. Forages avec pompe à motricité humaine	☐	☐	☐	☐	☐
D. Forage avec pompe électrique	☐	☐	☐	☐	☐
E. Borne-fontaine	☐	☐	☐	☐	☐
F. Source	☐	☐	☐	☐	☐
G. Réseau d'adduction d'eau communal	☐	☐	☐	☐	☐
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	☐				
S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non				☐
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				☐
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				☐
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3				☐
S2Q09 a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non				☐
S2Q09 b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non			☐
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non			☐
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non			☐
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non			☐
		X. Autres (à préciser) _____			☐

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	S3Q01 : Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q02 : Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	S3Q03 : Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	☐	☐	☐
B. Délivrance des documents d'urbanisme	☐	☐	☐
C. Aménagement des voiries	☐	☐	☐
D. Gestion des déchets / Assainissement	☐	☐	☐
E. Légalisation des documents	☐	☐	☐
F. Authentification des documents	☐	☐	☐
G. Hygiène et salubrité	☐		

H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	☐	
I. Aménagement des aires de jeux	☐	
J. Eclairage public	☐	
K. Transport public	☐	
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	☐	
X. Autres (à préciser) _____	☐	

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification					
S1Q0 1	Région				
S1Q0 2	Département				
S1Q0 3	Lot	de	Communes		
S1Q0 4	Commune				
S1Q0 5	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres				
S1Q0 6	Téléphone	du	répondant		
S1Q0 7	Date	de	début	d'enquête	(JJ/MM/AAAA)
S1Q0 8	Date	de	fin	d'enquête	(JJ/MM/AAAA)
S1Q0 9	Nom	du	superviseur	communal	
S1Q1 0	Coordonnées	GPS	de	la	DD/MINEE
S1Q1 1	Résultat		de	la	
S1Q1 2	Appréciation de la qualité de l'enquête :				
	1= Très bonne	2=Bonne	3=Moyenne	4=Mauvaise	5=Très m

Type de point d'eau potable	S2Q01 : La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	S2Q03 : Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	S2Q04 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	S2Q05 : Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine					
B. Puits avec pompe électrique					
C. Forages avec pompe à motricité humaine					

D. Forage avec pompe électrique	☐	☐	☐	☐	☐
E. Borne-fontaine	☐	☐	☐	☐	☐
F. Source	☐	☐	☐	☐	☐
G. Réseau d'adduction d'eau communal	☐	☐	☐	☐	☐
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	☐				
S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non				☐
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non				☐
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?				☐
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire				☐
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non				☐
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non			☐
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non			☐
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non			☐
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non			☐
		X. Autres (à préciser) _____			☐

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification					
S1Q01	Région				☐
S1Q02	Département				☐
S1Q03	Lot de Communes				☐
S1Q04	Commune				☐
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres				☐
S1Q06	Téléphone	du	répondant	☐	
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA)	☐			
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)	☐			

S1Q09	Nom _____ du _____ superviseur _____ communal _____
S1Q10	Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y _____ Z _____
S1Q11	Résultat _____ de _____ la _____ collecte _____
	1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : _____
	1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très m

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	S2Q01 : Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	S2Q02 : Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q03 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l'« ordre d'enseignement » ?	S2Q04 : Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l'« ordre d'enseignement » ?
A. Public	_____	_____	_____	_____
B. Privé laïc	_____	_____	_____	_____
C. Privé confessionnel	_____	_____	_____	_____
S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?			_____
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09			_____
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?			_____
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non			_____
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?			_____
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?			_____
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?			_____
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non			_____

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification	
S1Q01	Région _____
S1Q02	Département _____
S1Q03	Numéro _____ du _____ Lot _____ de _____ Communes _____
S1Q04	Commune _____
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ? _____

S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	_ _ _ _ _ _ _
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	_
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel	_
S1Q09	Téléphone _____ du _____ répondant	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _
S1Q10	Date _____ de début _____ d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
S1Q11	Date _____ de fin _____ d'enquête (JJ/MM/AAAA)	_ _ _ / _ _ _ / _ _ _
S1Q12	Nom _____ du _____ superviseur _____ communal	_ _ _
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y _____ Z _____	_
S1Q14	Résultat _____ de _____ la collecte _____	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	_

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires									
Type de formations sanitaires	S2Q01 : la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q02 : Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	S2Q03 : Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	S2Q04 : Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	S2Q05 : La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	S2Q06 : En quoi consiste cet accompagnement ?			
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
B. Centre Médical d'Arrondissement	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
C. Hôpital de district	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
D. Hôpital régional	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
E. Hôpital de référence	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
F. Formation sanitaire privée	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
X. Autres (à préciser) _____	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					☐			
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					☐			
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?					☐ ☐ ☐ ☐ ☐			

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification			
S1Q01	Région		
S1Q02	Département		
S1Q03	Lot de Communes		
S1Q04	Commune		
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel		
S1Q06	Téléphone	du	répondant
S1Q07	Date	de	début d'enquête (JJ/MM/AAAA)
S1Q08	Date	de	fin d'enquête (JJ/MM/AAAA)
S1Q09	Nom	du	superviseur communal
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X	Y	
S1Q11	Résultat	de	la
	collecte		
	1=Enquête complète	3=Refus	
	2=Enquête incomplète	4=Absence d'un répondant compétent	
		6=Autres (à préciser)	
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête :		
	1= Très bonne	2=Bonne	3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très m

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	S2Q01 : Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	S2Q02 : Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	S2Q03 : Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	S2Q04 : Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	S2Q05 : Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APE E) fonctionnelles dans le cycle ?	S2Q06 : Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel						
Primaire						
Cycle	Ordre d'enseignement	S2Q07 : Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	S2Q08 : Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q09 : Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	S2Q10 : Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?	
Maternel	A. Public					
	B. Privé laïc					
	C. Privé confessionnel					
	D. Ecole de parents					

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires					
Primair e	A. Public				
	B. Privé laïc				
	C. Privé confessionnel				
	D. Ecole de parents				
S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?				
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?				
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non				
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?				

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION	
S1Q0 1	Région _____
S1Q0 2	Département _____
S1Q0 3	Commune _____
S1Q0 4	Lot _____ de _____ communes
S1Q0 5	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____
S1Q0 6	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale
S1Q0 7	Nom _____ de _____ la _____ localité
S1Q0 8	Numéro _____ de _____ structure
S1Q0 8a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____
S1Q0 9	Coordonnées GPS du ménage X _____ Y _____ Z _____
S1Q1 0	Nom _____ du _____ chef _____ de ménage _____
S1Q1 1	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin
S1Q1 2	Nom _____ de _____ l'enquêté
S1Q1 3	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____
S1Q1 4	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin
S1Q1 5	Age de l'enquêté (en année révolue) _____
S1Q1 6	Téléphone _____ de _____ l'enquêté _____
S1Q1 7	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____
S1Q1 8	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____

Section II. EAU POTABLE			
	Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE H = Ne sait pas X=Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Si S2Q08 = A	S2Q08a	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	☐
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	☐ ☐ ☐
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Insignifiant	☐
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		☐
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois ...3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		☐
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18		☐
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3		☐
S2Q17c	Si vous avez eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		☐ ☐ ☐ ☐
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait → Si 1 ou 2 S2Q20.		☐
S2Q19	A. Eloignement du point d'eau		☐

Section II. EAU POTABLE

	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	☐
		A2 Donation du site de construction d'un point d'eau	☐
		A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	☐
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES	☐
		B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	☐
		B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	☐
B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	☐		
B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	☐		
C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants			
C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	☐		
C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	☐		
X. Autres à préciser	☐		

Section III. SANTE

		1=Oui 2=Non 8=NSP	
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	A. Centre de santé intégrée	☐
		B. Centre Médical d'Arrondissement	☐
		C. Hôpital de district	☐
		D. Hôpital régional	☐
		E. Hôpital de référence	☐
		F. Formation de santé privé	☐
		X. Autres (à préciser)	☐
S3Q01 a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		☐
S3Q01 b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	☐
		B. Coût	☐

Section III. SANTE			
		C. Accueil	☐
		D. Qualité des soins	☐
		E. Disponibilité du personnel	☐
		F. Disponibilité de médicaments	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q01 c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		☐
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		☐
S3Q02 a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q02 b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		
S3Q02 c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	☐
		A. ciseaux	☐
		B. Seringues	☐
		C. Alcool	☐
		D. Coton	☐
		E. Bétadine	☐
		F. Thermomètre	☐
		G. tensiomètre	☐
		H. Balance	☐
		I. Gants	☐
		X. Autres à préciser :	☐
S3Q05	1=Oui 2= Non 8=NSP		

Section III. SANTE			
	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.		A. Maternité ☐ B. Pédiatrie ☐ C. Laboratoire ☐ D. Petite Chirurgie ☐ E. Hospitalisation ☐ X. Autres à ☐ Préciser : _____ ☐
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonné 3=Faible		☐
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturation, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		☐
S3Q10	Existe-t-il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 3= NSP Si non → S3Q12		☐
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 3=Ne sait pas		☐
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		☐
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encercler une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires ☐ B. Mauvaise qualité des services offerts ☐ C. Absentéisme du personnel ☐ D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire ☐ E. Monnayage des soins ☐ F. Insuffisance de médicaments ☐ G. Mauvaise qualité des équipements ☐ H. Insuffisance des équipements ☐ I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé ☐ X. Autres (à préciser) : ☐ _____ ☐	

Section III. SANTE			
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	☐
		A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	☐
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	☐
		B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	☐
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		La redynamisation du COSA/COGE	☐
		L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	☐
		L'accueil et la prise en charge des patients	☐
		La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	☐
		Plaidoyer pour l'affectation du personnel	☐
		Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	☐
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
Subvention de la COSA	☐		
D2. Le Développement de partenariats publics-privés	☐		
D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	☐		
X. Autres à préciser	☐		

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.	☐	☐	☐	☐
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente-t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3= Secondaire 1 ^{er} cycle 4= Secondaire 2 ^{ème} cycle 5= Professionnelle	☐	☐	☐	☐
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel	☐	☐	☐	☐

Section IV. EDUCATION						
	Si Public, passez à l'enfant suivant					
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	☐	☐	☐	☐
		Coût	☐	☐	☐	☐
		Qualité de l'éducation	☐	☐	☐	☐
Cycle d'enseignement			Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		☐	☐	☐	☐
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		☐	☐	☐	☐
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			Maternel	Primaire	Secondaire	Formation professionnelle
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km					
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures					
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non		☐	☐	☐	☐
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ?					☐

Section IV. EDUCATION					
	1=Oui 2=Non 8=NSP				
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	☐	☐		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?				
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	☐	☐	☐	☐
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	☐	☐	☐	
	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
S4Q17a	A. Non-respect des horaires B. Durée C. Réunion d'information et non d'échanges D. Non reddition des comptes X. Autres (à préciser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ----- (en FCFA)	Inscription ----- ---(en FCFA)	Inscription ----- ----(en FCFA)	Inscription ----- ---(en FCFA)
APEE ----- (en FCFA)		APEE ----- ---(en FCFA)	APEE ----- ----(en FCFA)	APEE ----- ---(en FCFA)	
Autres frais ----- ----- (en FCFA)		Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	Autres frais ----- ----- (en FCFA)	
Total des frais exigibles -----		Total des frais exigibles -----	Total des frais exigibles ----- -	Total des frais exigibles ----- ----	

Section IV. EDUCATION

S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	☐	☐	☐	☐
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	☐	☐	☐	☐
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagés, qui s'occupe des réparations ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MIN EFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S4Q24a	☐	☐	☐	☐
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION

	F. Absence de distribution de manuels scolaires	☐	☐	☐	☐
	G. Mauvais résultats	☐	☐	☐	☐
	H. Coûts élevés de la scolarité	☐	☐	☐	☐
	X. Autres à préciser	☐	☐	☐	☐
	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
S4Q24a	A. Prime d'excellence aux écoles	☐	☐	☐	☐
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐	☐	☐	☐
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐
	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
S4Q24b	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquiescement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

	S5Q01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	S5Q02 Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	S5Q03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 = minutes, 2 = heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, <i>Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a</i> <i>Si autre réponse, passer directement à S5Q04</i>	S5Q03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	S5Q04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnalement 2=Long 3=Très long <i>Si S5Q04=1 → S5Q06</i>	S5Q05 Si S5Q04=2 ou 3, qu'est-ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	S5Q06 Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Services communaux ↓							
Acte de naissance	☐	☐	☐ _ _ _ _	☐ _ _ _ _	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐ _ _ _ _	☐ _ _ _ _	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐ _ _ _ _	☐ _ _ _ _	☐	☐	☐
Légalisation des documents officiels	☐	☐	☐ _ _ _ _	☐ _ _ _ _	☐	☐	☐
Délivrance des documents d'Urbanisme	☐	☐	☐ _ _ _ _	☐ _ _ _ _	☐	☐	☐
Aménagement des voiries	☐	☐	☐ _ _ _ _	☐ _ _ _ _	☐	☐	☐
Gestion des déchets /assainissement	☐	☐	☐ _ _ _ _	☐ _ _ _ _	☐	☐	☐
Hygiène et salubrité	☐	☐	☐ _ _ _ _	☐ _ _ _ _	☐	☐	☐
Aménagement des espaces verts et de loisir	☐	☐	☐ _ _ _ _	☐ _ _ _ _	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

Transport public	☐	☐	☐	☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐	☐	☐	
Eclairage public	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Aménagement des aires de jeux	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Certificat de domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Authentification des documents	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Informations	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Autres (à préciser) _____	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas								☐
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas								☐
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas								☐
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas								☐
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas								☐
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas								☐
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14								☐
S5Q13	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers								☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX

	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	B. Non information des populations de la gestion communale ☐ C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel ☐ C2. Corruption ☐ C3. Mauvais accueil ☐ C4. Manque de professionnalisme ☐ D Méconnaissance des actions menées par la commune ☐ E Manque de confiance envers l'exécutif municipal ☐ F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) ☐ X. Autres (à préciser) _____ ☐	
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté ☐ B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion ☐ C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) ☐ D. Consultation du babillard de la commune ☐ H. Interventions dans les radios communautaires ☐ H1 Animation des tranches d'antenne ☐ H2 Suivi des tranches horaires dédiées ☐ H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées ☐ H4 Adhésion à des groupes d'écoute ☐ I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune ☐ X. Autres (à préciser) : _____ ☐	

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

(mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)